35¢

CITÉ LIBRE

XVe année No 74 FÉVRIER 1965 NOUVELLE SÉRIE

UNE CRITIQUE DU RAPPORT PARENT

par *Jacques TREMBLAY*

Un document

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL À L'HEURE DE LA RÉFORME

des études de

Jean Blain
Maurice Bouchard
André Morel
Bertrand Rioux

ET DES TEXTES DE

Maurice BLAIN • *Guy FOURNIER*
Jean PELLERIN • *Charles TAYLOR*

SOMMAIRE

Page 1 Pointes sèches

Page 5 Ce que ne dit pas le Rapport Parent
Jacques Tremblay

Page 14 L'Université de Montréal à l'heure de la réforme
Maurice Blain

Page 15 Les structures de l'Université
Jean Blain

Page 18 L'autorité vient d'en bas
André Morel

Page 21 Déconfessionnalisation et démocratisation
Bertrand Rioux

Page 26 Intégration du sacré dans le temporel
Maurice Bouchard

Page 27 La réforme de statut
Maurice Blain

Page 29 Chroniques du temps perdu
Les livres — *Maurice Blain*
Les revues — *Guy Fournier*

XV année, No 74
Février 1965

revue mensuelle

Comité de rédaction

Directeur :
Jean Pellerin

Rédacteurs :
Maurice Blain
Charles Taylor
Jacques Tremblay

Chroniques :
Yerri Kempf
Alain Pontaut

Collaborateurs :
Guy Fournier
André Lussier
Alice Parizeau
Gérard Pelletier
Pierre-E. Trudeau

Secrétariat :
Nina Bruneau
1420 ouest, Bernard
Montréal 8e
Tél. : 277-9131

•

Editeur propriétaire
Le Syndicat coopératif d'édition Cité Libre

Imprimé à Montréal par
Pierre Des Marais Inc.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Administration et
Vente d'anciens numéros :
Cité Libre
5090, rue Papineau
Montréal 34
Tél. 526-3361

Abonnement annuel : $3.50
Abonnement de soutien : $10

Vente au numéro :
Distribution Laval
590, boulevard Pie IX
Montréal — Tél. 525-3424

CITÉ LIBRE

NOUVELLE SÉRIE



pointes sèches

PLEINS FEUX SUR RADIO-CANADA

LA Fédération des Auteurs et des Artistes du Canada, de même que l'Association des réalisateurs de télévision à Radio-Canada (Montréal) viennent, l'une et l'autre, de présenter leur « Mémoire » au Comité d'enquête de la radiodiffusion — Comité présidé par M. Fowler et nommé par M. Maurice Lamontagne, secrétaire d'État.

Ces deux documents tirent leur importance du fait qu'ils ont été rédigés par des artistes (auteurs et comédiens) et des réalisateurs — des gens tout à fait rompus aux rouages de la production de télévision et qui, par conséquent, savent de quoi ils parlent.

Ces deux « Mémoires » — rédigés sans passion et dans un esprit de franche collaboration — fourmillent de faits qui démontrent à l'évidence « que la Société (Radio-Canada) doit se redéfinir et se réorienter très rapidement ».

La réorientation devrait d'abord se faire au niveau du Parlement. C'est du moins l'opinion de la Fédération des Auteurs et des Artistes (FAAC) qui attribue le désordre actuel « aux comportements du BGR" — un organisme qui devrait être remplacé par « une authentique RÉGIE DES ONDES, dont la première fonction serait précisément de mener les recherches nécessaires dans le but de conseiller le Parlement, d'abord sur l'élaboration d'une véritable LOI DES ONDES, puis de ses amendements éventuels, et de voir à l'application de cette loi. »

La FAAC s'explique longuement sur ce point. Elle aborde tour à tour les épineuses questions du contenu « canadien » des émissions, des échanges internationaux, de la politique, des nouvelles, des annonces, etc., après quoi, elle en vient à « la condition des pigistes » — cette « poignée d'imbéciles », (cf. Stéphane Goldman) qui ont la réputation de faire de l'argent comme de l'eau et qui, en fait, sont peut-être les plus prolétaires des prolétaires qui vivent sous le ciel de la société « affluente ». Selon la FAAC, « les

auteurs, compositeurs, interprètes et musiciens qui vivent au Canada, ne sont pas employés à plus de 50% de leur capacité de travail ».

Aux yeux de l'Impôt, note encore la FAAC, « les auteurs et les artistes sont des entrepreneurs indépendants ... », mais « en regard de l'économie, ils ne constituent qu'une dernière classe de prolétaires. Ce ne sont ni des employés, ni des salariés, mais cette gloire de leur condition sociale — si gloire il y a — ne vaut pas le moindre des avantages sociaux du plus humble commis ». Ils n'ont droit ni à des vacances, ni à un fonds de pension, ni à l'assurance-chômage, ni même ... à une semaine maximale d'heures de travail.

L'Union des Artistes de Montréal compte moins de mille membres. Sur ce nombre, à peine une centaine vivent réellement de leur art, et pourtant, le public reste encore persuadé que c'est dans les goussets de ces pauvres hères que vont les millions que, chaque année, le gouvernement verse à Radio-Canada. Le public est injuste parce qu'il ne sait pas. Il ne sait pas que « lorsqu'un détenteur de permis de (télévision) se sent forcé de réduire son activité, il coupe toujours dans le budget de production, et ce sont alors les auteurs et les artistes qui écopent ... » Il ne sait pas qu'à Radio-Canada, au cours du présent exercice financier « on a même supprimé des émissions en raison de leur seul coût d'administration, alors que le coût de production correspondait aux prévisions budgétaires. Toujours les frais d'administration restent saufs. Mais, à la moindre difficulté, c'est la production qui cède à l'accessoire. » Il faut savoir gré à la FAAC de mettre courageusement ces faits dans le public.

Ce n'est un secret pour personne que, pour un employé qui produit des émissions à Radio-Canada, on en compte neuf qui « supervisent ». Les quatre cinquième des immeubles servent à loger ces « superviseurs»; 77% du budget de Radio-Canada sert à les payer. Seul 23% sert à la production proprement dite. Et pourtant, quand les politiciens et les financiers jettent les hauts cris au sujet des déficits, c'est dans le 23% qu'on coupe, mais jamais dans le 77%.

A ce compte là, on peut craindre que dans un avenir prochain, il n'y ait plus de production proprement dite à Radio-Canada, mais il restera une armée d'administrateurs pour expliquer qu'il en coûte trop cher.

Mais il serait trop facile ici d'ironiser. Essayons plutôt de voir pourquoi les choses en sont venues là. La lecture du Mémoire de l'Association des réalisateurs nous éclaire.

On y apprend que la Société Radio-Canada s'est développée à un rythme phénoménal depuis 1952 — date de l'avènement de la télévision. Au fur et à mesure que se sont présentés des problèmes de communications entre les divers services naissants, on a mis en place, à tout hasard, des structures, et, avec le temps, ces structures destinées à faciliter le rouage de la machine, ont fini par le bloquer d'une façon tragique. La ligne d'autorité se perd dans un méandre d'officines aux responsabilités insuffisamment définies.

Ce phénomène n'a rien pour étonner. La plupart des grandes entreprises modernes sont en butte à des problèmes de structure. Ce qui serait étonnant c'est que Radio-Canada échappe à cette fatalité. Ce n'est visiblement pas le cas. Malgré le dévouement et la bonne foi des autorités supérieures, la Société n'a pas su échapper aux pièges d'une mauvaise organisation, et, comme le souligne un spécialiste que cite le « Mémoire » des réalisateurs, « une mauvaise organisation peut entraîner le gaspillage le plus éhonté d'énergies et de possibilités humaines ».

C'est ce gaspillage « d'énergies et de possibilités humaines » qui doit retenir notre attention, et non pas les millions qu'il en coûte chaque année pour assurer un service essentiel d'information et de divertissement à une collectivité canadienne dispersée d'un océan à l'autre.

Radio-Canada n'est pas une entreprise comme les autres. C'est un service essentiel qui appartient, non aux marchands de nouilles, mais aux contribuables. Il faut qu'on se fasse, une fois pour toute, à l'idée que Radio-Canada sera toujours déficitaire et qu'il ne peut en être autrement. Comme dit le Mémoire des réalisateurs, « c'est raisonner d'une manière trop simple que de considérer, à priori, cette Société comme une entreprise déficitaire que l'on doit renflouer. Ou alors on peut avoir la même attitude envers l'armée par exemple, puisque aucune armée au monde, si parfaitement à point soit-elle, n'a jamais garanti sans condition la sécurité absolue du pays qu'elle est censée protéger; ou encore la considérer comme déficitaire en temps de paix «.

Ceci dit, il reste que les autorités gouvernementales sont pleinement justifiées de chercher à refondre les structures de manière à éviter le gaspillage.

Mais, encore une fois, tout semble indiquer que le gaspillage n'est pas du seul côté de la production, mais bien davantage du côté de structures inutilement bourgeonnantes et mal ajustées. C'est du moins ce qui ressort le plus clairement des « Mémoires » de l'Association des réalisateurs, et de la Fédération des Auteurs et des Artistes du Canada. ★

J. P.

AU CHEVET DE LA LIVRE STERLING

LA situation faite au gouvernement travailliste anglais comporte une foule de leçons salutaires pour le Canada.

Le problème fondamental se situe au niveau du secteur productif. L'Angleterre dépend surtout de son commerce extérieur. Il lui faut importer une partie de ses denrées alimentaires, et la presque totalité de ses matières premières. Ces importations, elle peut les payer dans la mesure où ses propres produits manufacturés sont en demande sur le marché international. Mais, depuis la guerre, et même avant dans certains secteurs, l'économie britannique fonctionne au ralenti. Les différentes industries se révèlent de moins en moins propres à concurrencer celles de pays plus dynamiques tels les U.S.A., la France, l'Allemagne ou le Japon. Le cas le plus flagrant, mais non le seul, est celui des chantiers navals. Insurpassée et dominant le marché après le guerre, l'Angleterre a subi depuis un déclin constant. Elle se voit désormais dépassée par une demi-douzaine de pays, parmi lesquels d'anciens ennemis comme l'Allemagne et le Japon.

Comment expliquer cette déchéance ?

Dans les milieux de droite, il est d'usage de fustiger la « paresse » des Anglais (signifiant par là l'ouvrier anglais bien entendu). Mais il s'agit là d'une explication fantaisiste. L'économie moderne est beaucoup plus fonction de ses machines que de ses hommes. L'ouvrier le plus paresseux, s'il est embauché dans une usine automatisée, produira beaucoup plus que des milliers de coolies chinois qui se tuent à la tâche. Si la Grande-Bretagne accuse des retards, c'est qu'elle n'a pas suffisamment modernisé son secteur productif. Il lui manque les nouvelles machines et les nouvelles méthodes qui, seules, permettent de faire face aux concurrences qui se livrent actuellement sur le marché international.

Prenons le cas des chantiers navals. Ceux du Japon ont entièrement été rénovés depuis la guerre. Ils disposent de machines perfectionnées. Par contre, les chantiers britanniques restent gouvernés par la philosophie de ceux qui croient que ce qui a valu la suprématie des mers à leurs pères, reste valable pour eux. Rançon d'une pareille philosophie : la balance des comptes en Grande-Bretagne accuse un déficit progressif. En d'autres mots, les Anglais sont de moins en moins en mesure de payer les importations dont ils ont besoin.

Comment remédier à cet état de choses ? Comment amener les entreprises britanniques à investir davantage et mieux ?

Il est évident qu'une conjoncture de croissance rapide offrira des avantages. Pareille conjoncture provoquera, même chez les entrepreneurs les plus inertes, le désir d'investir, de faire installer de nouvelles machines afin de profiter de l'activité croissante. Mais de là naît un nouveau problème : un taux de croissance élevé augmente le danger de l'inflation, et l'inflation rendra les produits britanniques encore moins aptes à tenir tête à la concurrence allemande, japonaise, etc. Les effets bénéfiques d'un investissement nouveau ne se font sentir que dans une perspective à long terme, tandis que les malheurs qui accompagnent l'inflation se produisent dans l'immédiat.

L'Angleterre se trouve donc dans un cercle vicieux duquel elle ne peut pas sortir. Régler le problème de la production exige des mesures qui ne porteront leur fruit qu'à longue échéance. Ces mêmes mesures risquent de rendre la situation intenable dans l'immédiat. Ainsi, l'incapacité de concurrencer découle de l'incapacité de croître assez rapidement, et l'incapacité de croître assez rapidement découle de l'incapacité de concurrencer. Dilemme troublant.

A ce problème s'en ajoute un autre qui l'aggrave : c'est le problème de la balance des paiements.

L'Angleterre continue à jouer le rôle de banquier international. Plusieurs pays et nombre d'entreprises entretiennent des dépots en sterling dans les banques de Londres, car après le dollar, la livre sterling est la monnaie internationale la plus en demande. Mais cet état de choses contribue à accentuer énormément l'instabilité de la monnaie britannique. Advenant une crise de confiance, ces fonds considérables menacent toujours de sortir pour aller chercher refuge ailleurs, se transformant, par le fait même, en d'autres

devises. Pareille fuite, on le comprend, laisserait des milliers de vendeurs de sterling sans acheteurs, d'où dégringolade dramatique de la valeur de la livre.

Un pays ne jouissant pas de la même situation pourrait fort bien laisser se détériorer sa monnaie. Seuls en souffriraient les spéculateurs qui, dès lors, se verraient forcés de vendre leurs devises à vil prix. Il n'en est pas de même en Angleterre. La dévalorisation de la livre affecterait le système de crédit international et ce serait la ruine. Non seulement les spéculateurs, mais tous les détenteurs de sterlings seraient appauvris. On a eu l'exemple d'une catastrophe analogue au moment de la faillite de la Kredit Anstalt viennoise en 1931.

Les Anglais n'ont pas le choix. Ils doivent défendre la livre, et défendre la livre, cela équivaut à maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande. A défaut de l'initiative des citoyens, la Banque d'Angleterre doit se charger de cette défense.

Pour maintenir la demande, il faut pouvoir compter sur des réserves en devises étrangères avec lesquelles on peut acheter des livres, principalement les dollars et l'or. Le drame réside dans le fait que les réserves de la Banque d'Angleterre sont limitées. Advenant une vaste spéculation, ces réserves seraient vite épuisées et la livre ne serait plus défendable.

Dans les milieux névrosés de la spéculation internationale, pareille éventualité joue contre la stabilité de la livre. Il suffit d'une balance commerciale défavorable pour que les spéculateurs, voyant les réserves de la Banque d'Angleterre diminuer, commencent à craindre que la même banque ne pourra pas faire face aux hasards d'une spéculation, et se verra forcée de dévaluer la monnaie britannique. Par conséquent, si risque de dévaluation il y a, mieux vaut maintenant évacuer la zone sterling, quitte à la réintégrer plus tard et réaliser un profit rondelet. C'est ce qui arrive. Tout le monde « sort ». Phénomène de spéculation provoqué par la peur de la spéculation.

Cette situation tendue ne fait que resserrer l'étau autour de l'économie britannique. Le premier cercle vicieux pourrait peut-être être évité si la croissance rapide s'accompagnait d'une planification susceptible de circonscrire les risques de l'inflation. Mais voilà, on tombe, dès lors, dans le deuxième cercle vicieux qu'engendre, cette fois, la situation de la monnaie anglaise. Ceux qui détiennent des stocks de livres sterling sont ceux qui sont en mesure de provoquer une crise de spéculation. Or, ces gens-là ne prisent guère les mesures dites « socialistes ». Aussi, plus le gouvernement britannique tente de triompher de la première impasse en faisant appel à des mesures vigoureuses de planification gouvernementale, plus les spéculateurs lui retirent leur confiance. Comme prix de leur collaboration, ces spéculateurs exigent l'application d'une politique carrément déflationniste. Or, pareille politique mettrait certes fin à l'inflation, mais elle écarterait tout espoir de surmonter, à long terme, la stagnation de l'industrie, racine fondamentale du mal. On devine le genre de pressions qui s'exercent sur le gouvernement dans les circonstances. D'ailleurs, c'est parce qu'il a toujours cédé à ce genre de pression que le gouvernement conservateur a légué une situation tellement critique à l'équipe travailliste.

A toutes ces difficultés s'ajoute un nouveau problème. Poursuivant, par tous les moyens, sa croisade contre les « Anglo-Saxons », de Gaulle tente de créer des difficultés au dollar américain en lui suscitant une spéculation. Cette spéculation est dirigée contre le dollar, mais elle aura des répercussions profondes sur la livre.

Comment démêler cet imbroglio ?

Il est temps de refaire complètement les structures du crédit international, y introduisant même une monnaie internationale que tous les pays auraient intérêt à défendre. Cette idée d'une monnaie internationale a déjà été émise par la France lors des dernières assises du *Fonds monétaire international.* Peut-être que les dernières menées du président de la France auront pour effet de hâter la discussion de cette idée et des mesures qu'il importe de prendre en vue de favoriser la refonte des structures.

Si les dirigeants persistent à ne rien faire en ce domaine, 1965 pourrait fort bien être témoin d'une crise à l'intérieur du système de crédit international, crise qui l'ébranlera jusque dans ses fondements et qui ne manquera pas d'avoir des répercussions au Canada. ★

C. T.

ce que ne dit pas

LE RAPPORT PARENT

par **Jacques TREMBLAY**

« La faute du pédagogue de type usuel, c'est qu'il ne doute pas de lui-même. Détenteur de la vérité, il se propose seulement de l'imposer aux autres par les techniques les plus efficaces ».

GEORGES GUSDORF[1]

LA Commission royale d'enquête sur l'enseignement affrontait des problèmes complexes. On a dit que le système d'enseignement du Québec était périmé et sclérosé, que l'évolution normale en avait été retardée par de multiples facteurs. Pourtant, même si la richesse avait permis au Québec de s'équiper graduellement en tenant compte des exigences nouvelles en éducation, la tâche d'une commission d'enquête sur l'ensemble des problèmes d'éducation n'aurait quand même pas été facile. Car, en ce domaine, les problèmes les plus importants et les plus difficiles ne tiennent pas à notre situation particulière. Ainsi, il était relativement facile de reconnaître les difficultés causées par l'irresponsabilité administrative de nos défunts Conseil et Département de l'instruction publique, et de découvrir un remède adéquat à ce mal particulier. Mais quand il s'agit d'affronter le problème de la démocratisation de l'enseignement, ce n'est plus le Québec seul qui est dans une impasse, c'est tout l'Occident, et nulle solution facile ne vient tout de suite à l'esprit.

La forme extérieure des problèmes

Parmi les choses que la Commission trouvait en place, la moins mal au point, sur le plan des structures, c'était le cours primaire. Là, nous avions une école entièrement publique, et personne ne demandait qu'elle soit confiée à des intérêts privés. Pourtant, à entendre parler certains théoriciens, on aurait pu conclure de leurs principes qu'une telle transformation était souhaitable. Mais le cours primaire est public depuis plus de cent ans, et l'habitude a raison des principes. Les mêmes personnes, chez nous, considèrent comme une ignominie de seulement penser que l'université puisse être publique, et acceptent comme normal l'école primaire publique. Dans la plupart des cas, le mot « principe » est synonyme de « fait établi » ou de « privilège acquis ». Au niveau primaire, il s'agissait surtout de nettoyer, d'enlever les poussières accumulées pendant le dernier siècle.

Au delà de l'école primaire, les choses étaient plus mêlées. Excepté pendant les dernières décennies, le *secondaire* et l'université furent des domaines exclusivement privés. Quand l'école publique, forcée par les nombres, dut s'engager à ce niveau, elle resta pauvre, mal équipée et incomplète. Nous étions dans cette situation absurde d'avoir une école publique affamée et un collège privé grassement subventionné. A Montréal ou à Québec, l'observateur distrait ne s'en rend pas toujours compte. Je lui propose alors d'aller faire un tour dans n'importe quelle petite ville : il trouvera que les plus belles salles de spectacle, les seules grandes bibliothèques, les édifices les plus remarquables par leur richesse extérieure, sont les « collèges classiques », et il passera, à peu près sans les voir, à côté des écoles publiques.

La principale conséquence du monopole privé sur tout l'enseignement secondaire et supérieur fut de créer une confusion indescriptible. Les intérêts privés ne tirent pas tous dans le même sens. La concurrence, les chicanes de clocher (entre Montréal et Laval surtout), les improvisations, les décisions arbitraires, le paternalisme laissaient à la Commission Parent une énigme fort difficile à résoudre. Au delà de l'école primaire, il fallait non seulement mettre de l'ordre, mais créer des structures nouvelles. L'école publique ne pouvait plus être une impasse pour tous ses clients; le collège privé ne pouvait plus être la voie normale d'accès à l'université et, en même temps, une chasse gardée.

Contre le simplisme

Seulement, les vrais problèmes sont ailleurs. Les circonstances historiques, sociales et politiques déterminent en partie la structure d'un système d'enseignement, et la description des cadres académiques variera d'une société à l'autre pour des raisons non-académiques. Mais, quelle que soit la structure adoptée par une société moderne, l'enseignement est partout le lieu de conflits qui semblent naître, plus souvent qu'autrement, de contradictions pratiquement insurmontables.

Chez nous, depuis quelques années, on simplifie terriblement les problèmes d'éducation. L'école est mauvaise, dit-on, parce que nos administrateurs sont imbéciles et que les professeurs sont incompétents et routiniers. Et on arrive tout de suite à une solution totale : des bons professeurs et des bons administrateurs, s'il-vous-plaît ! Mais la réalité est toujours plus compliquée qu'on l'imagine, et les solutions trop faciles ont de fortes chances de passer à côté des vrais problèmes. Il ne fait aucun doute que de bons administrateurs et de bons professeurs sont un acquis pour un système d'enseignement. Tout le monde est d'accord là-dessus, les administrateurs scolaires et les professeurs en tout premier lieu. Quand un professeur, formé en France, vient travailler ici, on admire ordinairement sa compétence, sa culture et la beauté de son langage. On se dit que la France est un pays heureux, qui a, à profusion, de si bons professeurs. En réalité, dans le domaine de l'enseignement, la France n'est pas un pays heureux : elle rencontre, comme tous les pays d'Occident, son insoluble problème de l'éducation.

La démocratisation de l'école

Ce problème est né de la démocratisation de l'enseignement, c'est-à-dire de l'accession de tous les citoyens à des niveaux d'enseignement de plus en plus élevés. La démocratisation de l'enseignement n'est pas le résultat de la prédication de quelques idées généreuses. Elle est d'abord une nécessité économique pour tous les pays industrialisés. Dans une société agricole et artisanale, les relations *professionnelles* sont des relations de personne à personne : là, les hommes se parlent. Dans la société industrielle, les contacts sont impersonnels : c'est le régime des formules à remplir et des bulletins à déchiffrer. Là, celui qui ne sait pas lire ne peut pas vivre. Mais, dans la société de l'automatisation, c'est-à-dire, des commandes électroniques, ce ne sont plus des ordres écrits qu'il faut comprendre, ce sont des symboles techniques. Ainsi, après l'école primaire, c'est maintenant l'école secondaire qui doit s'ouvrir à une population de plus en plus nombreuse.

Or, cette démocratisation de l'enseignement équivaut, pour l'école, à une invasion de barbares. L'image est brutale, mais elle est juste. L'école, à ses débuts, fut un service que se donnaient des familles désireuses d'avoir des enfants cultivés. Elle fut une extension de la formule du « préceptorat ». Les familles les plus riches, — les nobles, comme on les appelait — engageaient un précepteur qui venait à la maison s'occuper d'une part de l'éducation des enfants. De là à réunir dans une même maison les enfants confiés à un même précepteur, il n'y a qu'un pas, et qui est franchi pour des raisons économiques. L'école est alors une annexe de la maison familiale; l'enseignement, un complément de l'éducation familiale; et le professeur, l'employé du père de famille. En conséquence, l'école présente à l'enfant un enseignement qui, au moins théoriquement, aurait pu être donné par les parents, si ceux-ci en avaient eu le temps. L'enfant qui reçoit une bonne éducation est l'enfant de « bonne famille ». L'école est secondée par la famille. Dans cette situation, le traditionnel *devoir à la maison* est une nécessité sociologique.

C'est l'école primaire, évidemment, qui a, la première, cessé d'être une école familiale pour devenir une école publique. Mais cet événement n'est pas très ancien : c'est à la fin du XIXe siècle que les pays industrialisés ont construit les premières écoles primaires publiques. Ainsi, en créant son Département de l'Instruction publique dès 1875 et en lui confiant la tâche d'organiser dans toute la Province des écoles primaires, le Québec était un pays très avancé. La naissance d'une école publique, même primaire, fut le commencement du grand bouleversement de la situation pédagogique. En recevant tous les enfants, l'école primaire devenait, dans les faits sinon dans les idées, autre chose qu'une annexe de la maison familiale. Des enfants d'illettrés étaient sur les bancs de l'école. Revenus chez eux, leurs occupations d'écoliers étaient un élément étranger au milieu familial. L'école devait apprendre à vivre par elle-même, sans compter sur l'assistance directe de parents capables d'être les maîtres de leurs enfants. Cette transformation est encore si nouvelle que, même si elle est complètement réalisée dans les faits, elle est souvent ignorée au niveau des concepts. Que de sottises ne dit-on pas à propos des associations parents-maîtres !

Les progrès techniques des sociétés industrialisées et l'impossibilité de mettre sur le marché du travail des enfants de 12 à 15 ans, empêchèrent les sociétés occidentales de s'arrêter là. A vrai dire, à l'exception peut-être des Etats-Unis et de l'URSS, les hésitations furent nombreuses avant que ces sociétés acceptent de transformer radicalement l'enseignement du second degré. Nous ne parlons plus d'un événement passé, nous parlons de la situation actuelle. Sur les bancs

de nos écoles secondaires publiques, nous trouvons la première génération qui va au delà du cours primaire. Ce ne sont plus seulement les fils de « bonne famille » qui vont au collège, c'est tout le monde. Le professeur ne remplace pas un père trop occupé pour transmettre ses connaissances à ses enfants, il fait participer les enfants à un monde inconnu de leurs parents. L'école secondaire répond non plus à des exigences familiales, mais à des exigences sociales. Le professeur du collège traditionnel, habitué de dire aux enfants qu'ils doivent étudier pour être comme leurs parents, et comptant, d'autre part, sur l'appui d'une « bonne famille », se sent tout à coup dans un monde étranger. Les barbares, ce sont les étrangers.

La Commission Parent et les barbares

Ce n'est pas un hasard si les problèmes les plus difficiles que devait affronter la Commission d'enquête sur l'enseignement furent les problèmes de l'école secondaire. Les barbares, au sens où nous avons dit, n'ont pas encore envahi, de façon importante, l'université. C'est pourquoi, au moins chez nous, l'université peut encore, pour un certain temps, jouer le jeu du grand seigneur qu'on ne doit pas déranger. A ce sujet, la Commission Parent a une attitude fort docile. En considérant non pas les problèmes immédiats, mais un avenir quand même assez proche, les propositions de la Commission Parent concernant les universités sont timides, et seront tout à fait inadéquates en moins de dix ans. C'est pour le moins une université d'Etat qu'il fallait proposer, si on parle d'avenir. Mais les problèmes universitaires n'ont pas encore atteint chez nous le point où ils seraient douloureux pour toute la société. D'ailleurs, les universités avaient une forte représentation au sein de la Commission Parent, et ce n'est pas l'université qui mettra l'université en question, comme ce n'est pas le collège qui a mis le collège en question, c'est l'invasion des barbares.

D'autre part, le statut public de l'école primaire est déjà une chose acquise. De plus, elle est en place depuis assez longtemps pour que les enfants reçoivent là ce que leurs parents ont reçu là avant eux. L'école primaire publique et obligatoire est en quelque sorte entrée dans la tradition, et peut même se confondre avec les traditions dites familiales.

C'est donc au delà de l'école primaire et en deça de l'université que l'invasion des barbares se fait sentir pour l'instant. A ce niveau, elle rend inadéquats les cadres académiques et administratifs. Mais, plus profondément, partout où elle a passé et passe maintenant, elle remet en question toutes les idées pédagogiques, qui sont aristocratiques par naissance.

Un rêve séculaire

Les circonstances économiques et sociologiques qui ont agi sur l'école primaire et qui agissent maintenant sur l'école secondaire, ne font pas seulement augmenter le nombre des étudiants, elles transforment radicalement tous les modes traditionnels d'éducation. Les conceptions pédagogiques demeurent souvent les mêmes, mais elles n'ont plus aucune prise sur la réalité. La condition professionnelle normale pour un instituteur, c'est d'avoir entendu parler d'un certain métier dans les livres et dans des expériences *contrôlées*, pour tomber ensuite dans une réalité où il doit apprendre, à partir de rien, un tout autre métier.

Dans la situation de pauvreté, de misère, de contradiction qui est celle de nos écoles publiques, primaires ou secondaires, rien n'est dû seulement à l'imbécillité, à la mauvaise foi ou à la paresse intellectuelle. Bien au delà de ces jugements simplistes, des problèmes concrets empêchent que l'école soit ce monde idéal auquel nous aimons tous rêver pour nos enfants. L'instituteur aussi rêve d'une bonne école. Et les pédagogues patentés, eux, c'est leur métier de rêver d'une bonne école.

Chez nous, pas moins qu'ailleurs, on a toujours rêvé d'une bonne école. Les pédagogues en ont parlé en termes fort gentils. On a même inscrit ce rêve dans les programmes officiels, comme nous le rappelle très bien la Commission Parent : *« L'actuel « Programme d'études des écoles élémentaires » du Comité catholique date de 1948. Selon la présentation qu'en faisait alors le surintendant, on s'était préoccupé de simplifier, d'alléger le programme et de bâtir des cadres flexibles pouvant se resserrer et s'élargir selon l'initiative du maître, les aptitudes des élèves et les besoins du milieu. On préconisait officiellement la concentration sur les matières essentielles et le recours aux méthodes actives »*[2]. On peut même ajouter une petite note historique fort intéressante à ce sujet. M. Vinette, le penseur officiel du régime qui meurt, s'est fait une première réputation de penseur en pédagogie au temps où il était professeur à l'Ecole normale Jacques-Cartier, vers les années '40. Ses élèves d'alors vous diront qu'il était le grand révolutionnaire de la pédagogie. Il s'inspirait des expériences faites aux Etats-Unis, préconisait une école vivante (on dirait, aujourd'hui : active), condamnait l'inefficacité des écoles du Québec. M. Vinette était aimé de ses étudiants parce qu'il représentait l'intelligence, le dynamisme, l'avenir. Or, ce M. Vinette a eu l'occasion d'influencer directement l'orientation et l'administration de nos écoles publiques. Par quelle terrible fatalité est-il possible que, vingt ans plus tard, la Commission Parent dise, des écoles de M. Vinette, exactement ce que M. Vinette disait

des écoles d'avant 1940 ? C'est pourquoi, la Commission Parent peut conclure, très sagement : « *La preuve est faite qu'il ne suffit pas de prôner l'école active pour que l'école active se réalise* »[1].

Le précepteur

Tout le monde est d'accord pour dire qu'une bonne école est une chose désirable. On s'entend tous très bien sur des propositions, quand elles sont des pléonasmes vicieux. Seulement, qu'est-ce qu'une bonne école qu'est-ce qu'un bon professeur ? On répondra en mettant l'une au bout de l'autre toutes les qualités des relations humaines : liberté, fermeté, respect, dévouement, faire confiance, faire agir, donner des responsabilités, surveiller, observer, écouter, conseiller, contrôler, récompenser, être bon, être vrai, être courageux, et ainsi de suite. Pour une description plus précise, il faudra considérer ce que DOIT être le rôle d'un homme accompli quand il s'agit d'aider l'enfant qui lui est confié. En somme, c'est l'idéal d'un précepteur parfait qui hante toutes les considérations sur la bonne école et le bon professeur. Les enfants sont différents les uns des autres, ils ont des réactions différentes, des goûts différents, des besoins différents. Pour les aider, il faut les laisser se développer, mais il faut aussi les orienter, les corriger, les stimuler. Il faut savoir doser liberté et fermeté, en tenant compte de l'enfant, d'une part, et des exigences de la vie de l'adulte qu'il sera, d'autre part. Le dosage parfait, en ce domaine, n'est plus affaire de techniques, mais d'intuition, de tact, d'invention.

L'école est hantée par l'idéal du préceptorat. C'est qu'elle est sortie de là, il n'y a pas très longtemps. C'est que, surtout, elle est encore conçue comme un milieu familial animé par la bienveillante présence d'une bonne maman. Les idées pédagogiques se sont faites, depuis Socrate jusqu'à nous, en considérant la relation idéale entre le bon maître et SON élève. De plus, ce qui est possible quand un précepteur est avec un enfant, on peut le croire possible, sans tomber dans l'absurde, lorsque l'on confie à ce précepteur deux enfants, trois enfants ou quatre enfants. C'est l'histoire du tas de sable : à quel moment quelques grains de sable cessent-ils d'être quelques grains pour être un tas de sable ? Où est le seuil ? Dix, vingt, trente ou quarante ? Allons jusqu'à cinquante, si nous voulons, mais une chose est certaine : si nous parlons de plusieurs centaines de milliers d'enfants pour un même professeur, les conceptions tirées de l'idéal du préceptorat n'ont plus aucun sens.

La machine contre le précepteur

Or l'école publique, dans une société moderne, aboutit à cette situation contradictoire. A cause de son rôle social, l'école doit être partout semblable à elle-même; les standards académiques doivent être partout les mêmes, et les professeurs doivent travailler de façon identique et être interchangeables. Cela signifie, en pratique, que, même s'il y a un instituteur par vingt élèves, la relation libre et personnelle, souple et vivante et variable, est détruite. Les instituteurs sont les rouages d'une machine, et c'est la machine qui est l'unique enseignant. Un seul enseignant, à 50,000 voies, pour 1,000,000 d'élèves. La machine à enseigner ne peut pas s'adapter aux exigences multiples de son million d'élèves. Comme l'instituteur est un rouage, l'enfant est un numéro qui n'a droit à aucune réaction autre que les réactions standardisées.

Voilà le véritable problème de l'enseignement dans une société moderne. On ne peut pas penser à l'école publique sans passer par l'idée d'un pouvoir central, ayant autorité pour établir les normes auxquelles devront s'ajuster toutes les écoles et tous les professeurs. L'idéal fait du professeur un homme; les exigences de l'efficacité et de l'uniformisation en font une machine conforme à certaines normes *objectives*. D'un côté, la bonne école, l'école vivante, l'école active, l'école nouvelle, c'est celle dans laquelle les enfants sont des êtres individualisés qui ont le droit d'être personnels. De l'autre, l'école publique, c'est celle qui se conforme aux normes objectives et impersonnelles établies par un pouvoir central.

Encore là, il serait utile de revenir à notre petite histoire. La dernière grande guerre marque une étape importante pour notre société : c'est le temps où elle est consacrée définitivement comme société urbaine et industrielle. Jusque là, Montréal seul faisant vraiment exception, la Province était vue comme rurale et agricole. Dans un milieu rural, l'école primaire, même publique, est en contact direct avec la famille et dépend d'elle bien plus que d'un pouvoir central. Aussi, d'un village à l'autre, d'une petite ville à l'autre, les différences étaient-elles grandes entre les écoles, allant du moins bon au meilleur. C'est à partir des années '40 que les choses ont commencé à se gâter pour de bon : l'intervention d'une administration centrale, rendue nécessaire par l'urbanisation et l'insuffisance des ressources locales, a eu pour effet d'aligner toutes les écoles sur des normes convenant à toutes, c'est-à-dire convenant d'abord aux moins bonnes. Il s'agissait d'efficacité, d'uniformisation, de répartition des subventions spéciales et de construction d'écoles; il s'agissait d'empêcher certains abus et d'organiser des statistiques complètes. Il ne s'agissait pas de détruire la vie de l'école, d'emprisonner les professeurs dans une camisole de force, de réduire l'enseignement à n'être plus que la répétition interminable d'une phrase écrite par un pédagogue dans un programme ou dans un manuel. L'effet des mesures d'uniformisation et de contrôle, nécessaires à tout système public, a quand même été de créer l'*école passive*. Après quoi, les pédagogues officiels, dépassés par les

événements, se sont mis à crier : « Ecoles actives, écoles actives ! » « *Mais il ne suffit pas de prôner l'école active* », de dire enfin la Commission Parent.

Le rapport Parent : des considérations abstraites

Il ne suffit pas non plus de dire que ce sont les contrôles abusifs qui ont créé l'école passive. Les administrateurs de l'enseignement ont cru normaliser l'enseignement primaire par un seul système de contrôle : celui des programmes et des examens. Mais, dans les faits, ce système a pris la place des instituteurs, et les enfants sont devenus des numéros dans les statistiques départementales. Un programme détaillé imposé d'en haut, puis un régime d'examens officiels mesurant la plus ou moins grande docilité de l'instituteur vis-à-vis le programme, sont les instruments par lesquels l'école, en devenant vraiment publique, a cessé d'être une école vivante. C'est ce que constate très justement la Commission Parent[4]. Donc, de conclure la Commission, faisons disparaître ce régime et recréons l'école active.

Dans la réalité, les choses ne sont pas si simples. Les contrôles ne sont point une fantaisie dûe seulement à la mauvaise foi ou à l'ignorance des administrateurs précédents. Ils sont la conséquence inévitable des normes communes et de l'administration centralisée. D'ailleurs, la Commission ne refuse pas ces nécessités, elle propose un nouveau système de contrôles. Au lieu de construire des examens au hasard, il faut « *entourer la préparation et la correction des examens de toutes les garanties que peuvent fournir la science et l'expérience* »[5]. On fera disparaître l'inspecteur traditionnel, mais « *il faudra consolider la direction pédagogique de chacune des écoles élémentaires* »[6]; de plus, un directeur régional des écoles « *devrait avoir un droit de regard sur l'enseignement dans les diverses écoles élémentaires* »[7], et « *chaque région devrait être dotée d'un Conseil pédagogique auquel le directeur des études réfèrerait les questions importantes* »[8]. De même, au niveau de l'autorité centrale, la réforme proposée ne consiste pas à faire disparaître les instruments de contrôles, mais plutôt à les définir autrement : « *La Direction des programmes et des examens et celle de l'organisation scolaire du ministère de l'Education devront réduire le plus possible l'usage des contrôles traditionnels. Elles doivent prendre figure de centre pédagogique, d'organisme créateur, animé par des compétences reconnues, des praticiens chevronnés, des éducateurs infatigables, moins préoccupés de compiler des rapports d'inspecteurs que de favoriser les efforts et les initiatives des enseignants. Cette équipe centrale de conseillers pédagogiques devra être suffisamment nombreuse pour qu'on puisse toujours en lancer une partie sur la route, ou plutôt dans les écoles, au milieu des maîtres et des élèves* »[9]. A l'avenir, l'inspecteur traditionnel, qui fut le commis-voyageur transmettant les ordres du haut au bas de l'échelle, sera remplacé par d'autres commis-voyageurs qu'on appellera des *conseillers pédagogiques*. Quant à l'équipe nombreuse, elle sera composée de « *compétences reconnues, de praticiens chevronnés, d'éducateurs infatigables* », si on les trouve, et si on les sort de la pratique de l'enseignement !

Le ministre pourra, en haut de l'échelle, crier très fort et très sincèrement : « Ecole active, école active ! » Le cri passera par les sous-ministres et les sous-ministres associés et adjoints, après avoir fait un détour par le Conseil supérieur de l'éducation et ses Comités catholique ou protestant. Il passera ensuite par la Direction générale des programmes, par le coordinateur du niveau d'enseignement concerné, par le directeur de chaque matière du même niveau; par les conseillers pédagogiques, par le directeur régional et par le principal de l'école. Rendu au bas de l'échelle, si l'instituteur a la faitaisie de demander ce que cela veut dire, sa question remontera au principal, au directeur régional, aux conseillers pédagogiques, etc. 50,000 questions de ce genre se promenant aller-retour dans une pyramide où chaque étage a son brin d'autorité et ses susceptibilités et ses manières de comprendre les choses, ont pour effet de créer un joli embouteillage dans le *dialogue humain !* Et nous retrouvons l'effarante lourdeur de l'administration traditionnelle. Et nous retrouvons les conséquences de cette lourdeur : écrasement de ceux qui sont en dessous, immobilisation et passivité.

Il n'y a pas d'éducation sans une relation personnelle, libre, souple et créatrice entre l'éduqué et l'éducateur. Il n'y a pas d'école publique sans une autorité centrale pour établir les normes communes et les administrer. Mais quand les nombres deviennent importants, l'administration centrale est lourde, écrasante, et cause de stagnation. La Commission Parent parle bien de l'école active, elle parle bien de l'administration générale. Ce dont elle ne parle pas, cependant, c'est du conflit inévitable, dans la pratique, entre les deux parties de sa discussion théorique.

Réalisme et franchise

Un langage réaliste et franc, ici, n'aurait pas fait plaisir à tout le monde. Il aurait fallu faire certains choix, et non pas ramasser toutes les affirmations raisonnables. Choisir, c'est se limiter; mais agir, c'est choisir. L'école qui agit est une école qui choisit et qui se limite.

Il aurait été réaliste et franc de déclarer que les exigences de la démocratisation de l'école devaient en faire une machine; que cette machine devait être administrée objectivement et scien-

tifiquement; que les actions et les réactions des éducateurs et des éduqués devaient être traités comme autant de relations mathématiques standardisées, numérotées, classifiées. Ainsi, on aurait su où on s'en allait : vers un enseignement impersonnel, objectif, passif, mais aussi vers une administration efficace, uniforme et et précise. « *Projeté sur le plan de l'abstraction pédagogique, le lien éducatif n'est plus que le contact de n'importe qui avec n'importe qui, un espace aseptisé, stérilisé, d'où la présence humaine a été bannie. Etrange aberration qui fait de l'école un* no man's land ! »[10]

Il aurait été réaliste et franc, aussi, de s'engager sur une autre voie : celle du risque que représente la liberté. Quitte à tolérer de multiples abus, quitte à accepter le système essai-erreur, quitte à admettre la diversité. C'est le seul choix qui me plaît à moi. L'autre choix, celui de la machine, je l'aurais fermement combattu, mais au moins j'aurais su ce que je combattais. Seulement, choisir la liberté, en termes clairs, cela veut dire choisir la misère humaine. Il aurait alors fallu parler clair et dire que l'école devait avoir ses défauts, ses misères, ses limites, ses faiblesses, comme tout ce qui est humain. Au lieu de faire le scandalisé devant les misères actuelles de l'école, il aurait fallu un peu les comprendre dans ce qu'elles ont d'humain. Proposer d'accepter que la réalité n'ait pas la perfection des idées abstraites. Déplaire à bien des gens, mais être vrai.

De toute façon, machine ou liberté, le choix aurait forcé les commissaires de dire très clairement ceci : l'école étant devenue démocratique, l'école étant sortie du giron de la famille, elle ne peut plus être une éducatrice complète comparable à une bonne maman idéale. Il faut limiter son rôle ADMINISTRABLE à donner aux citoyens les instruments nécessaires à la vie dans la société de l'automatisation. Pour le reste, ou bien on le nie : c'est l'attitude du *pédagogue de type usuel* de Gusdorf; détenteur de la vérité absolue, il nie tout simplement ce qui ne convient pas à ses techniques et à ses théories; ou bien on affirme que l'école est le lieu de relations humaines qui ne sont vraies qu'à la condition d'être sous le signe de la liberté, c'est-à-dire de n'être PAS ADMINISTRÉES. C'est l'attitude humaine, c'est l'attitude de celui qui a fait « *l'épreuve de sa propre relativité à l'égard de la vérité* » et pour qui l'impondérable garde ses droits. Une telle franchise aurait fait crier de douleur les associations de parents, qui désirent que l'école n'ait pas leurs faiblesses, mais cela aurait eu le mérite d'être vrai.

Voilà donc ce que ne dit pas le rapport de la Commission Parent. Nous souhaitons que le ministère, une fois engagé dans la réalité, sache faire des choix humains et accepter les limites de la condition humaine, évitant ainsi un angélisme stérile.

Ce que nous venons de dire, nous l'avons dit en considérant principalement l'école élémentaire. Les mêmes difficultés, cependant, se retrouvent au delà de l'école élémentaire, et même multipliées par dix. Le contenu académique de l'enseignement élémentaire est relativement simple, et peut être présenté à toute la population étudiante, à l'exception des seuls déficients. Au contraire, dès la fin de l'élémentaire, une part importante de la population scolaire a atteint son plafond intellectuel, et doit être ORIENTÉE vers un travail pratique. A chaque échelon suivant, pour un certain nombre d'étudiants, la route scolaire devra encore biffurquer. Ainsi, au delà de l'élémentaire, en plus de la formation de l'enfant, se posera constamment le problème de son orientation.

La misère de l'enseignement vient de sa nature même : enseigner, c'est chercher à résoudre, dans la pratique, des contradictions insurmontables par la logique; c'est, en quelque sorte, vouloir réaliser la quadrature du cercle. Respecter l'être personnel qu'est l'enfant, et lui présenter un programme d'études précis et administrable objectivement. Etre une présence humaine, un témoin personnel, et, en même temps, le rouage d'une machine. Etre attentif à UN enfant et, en même temps, s'occuper de 40 enfants. Liberté et machine. Ces données contradictoires sont celles de tout enseignement, même au delà de l'élémentaire.

Mais si nous parlons d'orientation, nous retrouvons les mêmes contradictions, et pour les mêmes raisons. Les contradictions de l'enseignement viennent de ce qu'il est une part de l'éducation. L'orientation est aussi une part de l'éducation. Idéalement, l'éducation demande un précepteur. Orienter un enfant, c'est découvrir avec lui ce qui lui convient en propre. Ajouter les difficultés de l'orientation à celles de l'enseignement, puis ajouter les difficultés qui naissent du conflit entre les structures utiles à l'enseignement et celles utiles à l'orientation, alors nous tombons dans un monde si bourré de contradictions qu'il défie toutes les logiques et demeure le grand inconnu d'un système d'enseignement.

L'homme-orchestre

Pour satisfaire à la fois aux exigences de l'enseignement et de l'orientation, la Commission Parent propose que le professeur du second degré soit, ni plus ni moins, qu'un homme-orchestre d'une qualité exceptionnelle. Un professeur spécialisé de l'enseignement secondaire, — et tous doivent être spécialisés, selon le projet

Parent, — ne rencontre pas moins de 150 élèves par semaine. En plus de préparer ses cours, d'enseigner, de corriger et de faire les compilations demandées par les statistiques, il devra faire les observations nécessaires pour aider l'étudiant dans son orientation[11]; il devra participer à la coordination de l'enseignement[12], rencontrer les conseillers pédagogiques du ministère et accepter « *avec bonne volonté et intérêt* » leurs conseils[13]. « *Mais il sera sans doute nécessaire aussi que tous les professeurs qui ont les aptitudes requises acceptent de diriger et de conseiller une vingtaine d'élèves auxquels ils s'intéresseront, non seulement quant à la matière qu'ils enseignent eux-mêmes, mais quant à la marche générale des études et quant aux problèmes particuliers de la formation de ces élèves. Au cours de rencontres nombreuses, le tuteur s'intéressera à tous les aspects de la vie scolaire de l'étudiant et particulièrement au problème de son orientation* »[14]. D'autre part, le professeur devra s'initier aux techniques audio-visuelles, même s'il « *devine sans doute que toutes ces techniques, bien loin de faciliter sa tâche, vont au contraire exiger un sérieux travail d'initiation et des préparations de classe plus complexes* »[15]. Et j'en passe : cours de perfectionnement, réunions pédagogiques régulières, recherches, travail d'équipe, rencontres des parents, etc.

Chaque rôle attribué au professeur par la Commission est très évidemment un rôle important. Aucun, considéré tout seul, ne semble être au dessus des forces humaines. Ce qui ne marche pas, c'est l'addition de tous ces rôles. Ici, encore, une étude réaliste aurait consisté à faire certains choix, à poser des exigences minimum, mais à tenir fermement à ces exigences minimum. A demander l'absurde, on n'obtiendra rien. L'école, qui ne peut pas jouer tous les rôles, doit savoir à quel rôle elle doit se consacrer principalement. Et les citoyens aussi ont droit de le savoir, au risque même d'y perdre quelques illusions.

Une école sans nom

L'école qui se situe au delà de l'élémentaire et en deça de l'université est tellement une inconnue qu'elle est sans nom.

La Commission Parent parle de l'enseignement élémentaire et, à l'autre extrémité du système, de l'université. Auparavant, on parlait plutôt de l'enseignement primaire. Le mot choisi par la Commission est certainement le bon : outre que *primaire* a une valeur péjorative, c'est un mot qui ne dit rien du contenu de l'enseignement en question. Au contraire, le mot *élémentaire* a presque valeur de définition : les éléments, ce sont les parties les plus simples, mais ce sont aussi les parties nécessaires à tout l'édifice; les éléments, c'est ce qu'il faut avoir dès le départ, et qui reste nécessaire jusqu'au terme. Tel est bien ce que donne l'enseignement du premier degré : on apprend à lire à la petite école, mais on a besoin de savoir lire même au delà du doctorat. De son côté, le mot *université* est sans équivoque et s'est imposé partout.

Mais entre l'élémentaire et l'université, nous n'avons plus de mots pour dire simplement les choses. Il faudrait utiliser des périphrases du genre de celle-ci : « ce qui se situe au delà de l'élémentaire et en deça de l'université ». La Commission Parent propose des noms pour les deux cycles qui divisent horizontalement ce niveau : secondaire et institut. Mais cela n'est pas satisfaisant, car, académiquement, ce niveau est un. L'élémentaire aussi comporte deux cycles, il n'en est pas moins académiquement un, et il a un nom un.

Que l'enseignement du second niveau ait une finalité une, le rapport Parent nous le confirme. En effet, la principale raison invoquée pour diviser ce niveau en deux n'est pas d'ordre académique, mais d'ordre économique : il coûterait trop cher de demander aux commissions scolaires de donner deux années de plus dans leurs écoles, il faut en charger d'autres institutions[16]. De plus, la Commission ne trouve aucun nom pour le certificat d'études au niveau de l'institut[17].

Le mot *secondaire* est inacceptable pour désigner une partie ou l'ensemble du niveau en question. Dans la série *primaire-secondaire-supérieur*, le mot secondaire est un numéro d'ordre. Si nous rejetons le mot primaire, le mot secondaire n'est plus un numéro d'ordre, il est pris absolument. Et pris absolument, le mot secondaire veut dire, en français : « sans importance ». D'autre part, le mot secondaire, par opposition au mot primaire, désigne en français l'ensemble des études du second degré, et non pas une partie seulement comme le veut le Rapport Parent.

Pour les fins de notre discussion, nous désignerons l'ensemble du niveau en question par le mot *intermédiaire*. Cela se justifie simplement : il est situé ou bien entre l'élémentaire et l'université, ou bien entre l'élémentaire et la vie active. C'est un mot sans prestige. Nous l'utilisons seulement pour éviter l'embarras des périphrases.

Les divisions verticales de l'intermédiaire

Comme l'élémentaire, il est utile que l'intermédiaire soit divisé horizontalement en cycles. C'est pourquoi, on peut accepter très facilement l'existence d'un premier cycle donné dans les écoles régionales et d'un second cycle, donné dans des instituts à créer. Mais les divisions les

plus importantes à ce niveau sont verticales. Ces divisions verticales sont la conséquence structurale des problèmes d'orientation qui se posent à ce niveau. Elles ne sont donc pas arbitraires.

Parce que, à ce niveau, un nombre important d'étudiants atteindront leur plafond intellectuel, tandis que quelques autres pourront faire ensuite des études professionnelles longues (université), l'enseignement intermédiaire doit équiper diversement sa clientèle. Il est, pour le grand nombre, une préparation immédiate à la vie active; il est, pour quelques-uns, une préparation aux études universitaires. De plus, ceux qui doivent recevoir une formation professionnelle complète au niveau intermédiaire ont des talents fort divers. C'est pourquoi, l'intermédiaire doit offrir plusieurs voies.

La formation intellectuelle recherchée à ce niveau est générale. Je veux dire par là qu'elle doit préparer en même temps à n'importe quelle forme de vie professionnelle. Négativement, cela signifie qu'elle répugne à toute espèce de spécialisation. L'archétype de cette formation est celle qui, couvrant entièrement le niveau intermédiaire, prépare à toutes les facultés universitaires : formation générale de l'esprit dont le but est de permettre à l'étudiant, en le mettant en contact avec l'histoire des oeuvres humaines, de prendre les dimensions réelles de la conscience humaine. S'il faut admettre, comme un fait, que les inégalités naturelles empêchent le grand nombre de participer entièrement à cette formation générale, car elle exige une gymnastique intellectuelle difficile, il faut, cependant, essayer de faire participer chaque enfant le plus possible à cette formation humaine.

Ainsi, au niveau intermédiaire, la voie préparant à l'université sert de point de repère et de modèle à l'organisation académique des autres voies, qui, elles, doivent donner une formation complète par elle-même. Les formations professionnelles courtes seront, inévitablement, de degrés différents. Une part importante de la population scolaire ne peut absorber une formation théorique et abstraite supérieure à ce que donne l'enseignement élémentaire. Une autre part atteindra son plafond intellectuel après 2 ou 3 années d'études au niveau intermédiaire. Et ainsi de suite. Parallèlement, la vie au travail exige des formations intellectuelles diverses : certains métiers ne demandent aucune connaissance théorique, mais seulement une habileté acquise par l'exercice (coiffeur, par exemple); d'autres métiers, en plus de l'expérience, exigeront certaines connaissances théoriques (l'équerre qu'utilise le menuisier est un traité de géométrie en raccourci); enfin, la technique moderne crée un nombre important de métiers dans lesquels une connaissance précise, quoique limitée, est nécessaire. En tenant compte de ces diversités, on peut poser que le niveau intermédiaire devra compter au moins quatre grandes voies qui le diviseront verticalement : d'abord, devant conduire à l'université, le cours général; ensuite, donnant une formation professionnelle de plus en plus exigeante : l'initiation au travail, les métiers, les techniques.

Cette terminologie se retrouve assez exactement dans le rapport Parent. Il y a un seul accrochage important : dans le rapport, on parle de *technologie* au lieu de *technique. Technologie* désignant et ne pouvant désigner qu'une réflexion sur l'histoire et la signification des techniques, ce mot est certainement inutilisable pour désigner une formation professionnelle spécialisée. Il s'agit là d'une enflure verbale inacceptable. Une université moderne doit s'occuper de technologie, au vrai sens du mot : elle doit donner, par la réflexion et la recherche, une âme aux techniques. Il serait regrettable que la chose soit exclue de l'université parce que le nom en est attribué à un secteur différent. Souhaitons que le ministère reprendra le seul langage qui convient : sont des techniques, *« les méthodes organisées qui reposent sur une connaissance scientifique correspondante »*[18].

Les obscurités du rapport Parent

Ce qui n'est jamais tout à fait clair, dans les propositions de la Commission Parent, c'est que les exigences de l'enseignement nous obligent à décrire le niveau intermédiaire à la façon d'un escalier, et que l'enseignement intellectuel proprement dit devra cesser plus tôt pour les uns, plus tard pour les autres et déboucher sur l'université pour quelques-uns seulement. Quand la Commission pose en principe que *« tout enseignement doit déboucher sur un enseignement de niveau supérieur, jusqu'au doctorat inclusivement »*[19], elle camoufle une part de la réalité. L'enseignement que l'on donne aux enfants doués d'une intelligence moyenne ou bien ne leur convient pas ou bien ne débouche pas sur l'université. Sur toute cette question, le rapport de la Commission Parent est nettement inférieur à celui du *Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel*[20].

Il est très certain que les exigences proprement académiques entrent partiellement en conflit avec les exigences de l'orientation. Toute la vie de l'école est faite de conflits jamais tout à fait surmontés ! Un certain nombre d'étudiants gagneraient à être initiés, dès la fin de l'élémentaire, aux exigences du monde du travail, avons-nous dit. Mais le problème, c'est de trouver les bons. Il serait désastreux de distribuer les enfants au hasard dans le système, seulement pour donner raison aux statistiques. Les résultats

scolaires ne sont pas une mesure suffisante pour décider, dans tous les cas, de ce que sera le développement futur d'un enfant. Par contre, les sciences psychologiques ne donnent pas, elles non plus, des mesures précises et suffisantes pour régler ce problème. Il faut donc accepter que la structure académique soit assouplie pour répondre à certains problèmes d'orientation, accepter de donner une chance aux étudiants qu'il est impossible de classer avec assurance.

Cela ne veut pas dire, cependant, que l'on doit mettre tout le monde dans le même sac. Tant que la sélection des candidats n'est pas complétée, tant qu'un cours s'adresse à un auditoire dont une partie est incapable de l'absorber, l'enseignement est inévitablement moins efficace et l'ensemble d'un groupe en souffre. C'est pourquoi, il faut prévoir des voies rapides et des courts-circuits, et non pas un seul cadre académique, même polyvalent. En effet, au sortir de l'élémentaire, un certain nombre d'étudiants sont déjà clairement destinés à des études générales. Pour eux, il faut des classes bien structurées académiquement : ce sera la voie rapide. Pour d'autres, l'initiation au travail sera tout indiquée. Cependant, un grand nombre d'étudiants ne pourront pas être clairement classés : c'est pour eux seulement qu'il faut des cycles d'observation et d'orientation, et non pas pour tous. Autrement, les premières années du cours intermédiaire seront en fait de niveau élémentaire. Si l'élémentaire est l'enseignement qui s'adresse à toute la population scolaire, si la septième et la huitième s'adressent à toute la population scolaire, c'est jouer avec les mots que de dire qu'à l'avenir notre cours élémentaire aura six ans.

Je sais bien que la Commission discute dans l'hypothèse où tous les professeurs de l'élémentaire et de l'intermédiaire sont des super-professeurs. Je sais bien que, dans son hypothèse, chaque enfant aura appris, par l'école active, à connaître exactement ses besoins et à se débrouiller dans la polyvalence. Je sais bien que, dans son hypothèse, on peut ajouter dix fonctions à l'école intermédiaire parce que, par ailleurs, « *on avancera à bon pas, selon des méthodes améliorées et plus exigeantes* »[21]. Mais son hypothèse, si généreuse qu'elle soit, ressemble étrangement à un rêve. Si le ministère ne met pas un peu de réalisme là-dedans, — en s'inspirant, par exemple, du Rapport Tremblay sur l'enseignement technique, — il est probable que notre cours élémentaire sera, dans les faits, un cours de huit ans; que la fin des études intermédiaires sera, dans les faits, au niveau d'une dixième ou d'une onzième année actuelle, et non pas au niveau d'une quinzième actuelle, comme dans le rêve Parent. ★

J. T.

RENVOIS

(1) Gusdorf, Georges, *Pourquoi des professeurs*, Payot, Paris (1963, p. 254.

(2) *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, deuxième partie, volume 2, para. 151, p. 89.

(3) idem, para. 153, p. 90.

(4) idem, pp. 87-97.

(5) idem, para. 189, p. 111.

(6) idem, para. 192, p. 112.

(7) idem, para. 194, p. 113.

(8) idem, para. 194, p. 114.

(9) idem, para. 195, p. 114.

(10) Gusdorf, opus cité, p. 254.

(11) *Rapport de la Commission royale*, p. 129.

(12) idem, p. 138.

(13) idem, p. 138.

(14) idem, p. 138.

(15) idem, p. 139.

(16) idem, p. 139.

(16) idem, p. 39.

(17) idem, proposition-107 (p. 189), où l'on dit de décerner un « diplôme officiel » sans préciser davantage; à comparer avec la proposition-54 (p. 151), où l'on dit : « diplôme d'études secondaires », et non seulement « un diplôme officiel ».

(18) Lalande, André, *Vocabulaire de la philosophie*, 7ième édition, PUF, Paris (1956), p. 1106.

(19) *Rapport de la Commission royale*, para. 129, p. 69.

(20) *Rapport du Comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel*, Québec, 1962.

(21) *Rapport de la commission royale*, para. 95, p. 56.

DANS CITÉ LIBRE DE MARS

— UN TEXTE DE ***Paul Ricoeur***

— UNE ÉTUDE SUR LA PEINE DE MORT (par ***A. Normandeau***)

DOCUMENT

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL À L'HEURE DE LA RÉFORME

NOTE LIMINAIRE

LE 18 novembre dernier, l'association des Professeurs de l'Université de Montréal tenait, au Centre social, un symposium sur la réforme de la charte universitaire. Ce symposium se situe dans le cadre d'un projet à l'étude depuis plusieurs mois.

Trois des leaders de l'APUM, les professeurs Blain (Histoire), Morel (Droit) et Rioux (Philosophie) amorçaient ainsi publiquement le débat. Par la liberté et la pénétration de ces communications, le lecteur se persuadera aisément que sa dimension dépasse de loin la question de strict statut juridique. Il ne s'agit pas moins que de la recherche d'une véritable politique de liberté académique et de démocratie intellectuelle, et d'une définition de la fonction d'université moderne dans notre société. C'est assez dire que ce problème est fondamental.

Le 10 décembre, la Commission Parent publiait le second volume de son Rapport sur l'Education. Au chapitre des universités, on peut lire les recommandations suivantes :

142 — Nous recommandons que les chartes et statuts des universités existantes soient revisés pour donner à l'administration des institutions un caractère plus démocratique et mieux adapté aux exigences contemporaines, en ce qui concerne en particulier la composition et les pouvoirs du conseil d'administration et du conseil pédagogique, la nomination et les fonctions de la direction, et que ces revisions se fassent après consultation des professeurs et des étudiants.

143 — Nous recommandons que les chartes et les statuts des universités existantes soient amendées pour associer davantage les professeurs aux décisions administratives et pédagogiques, permettre à certains d'entre eux de siéger au conseil d'administration et au comité du budget, et rendre obligatoire la consultation du corps professoral pour la nomination des nouveaux professeurs et des membres de la direction.

147 — Nous recommandons que les démarches nécessaires soient entreprises pour que les facultés de philosophie des universités pontificales n'aient plus à être administrées en fonction du droit canonique.

Il y a là plus qu'une simple coïncidence. Les professeurs de l'U. de M. ne sont pas seuls à remettre en question le statut de l'université et à proposer une réforme en profondeur. Aussi leur prise de conscience souligne-t-elle l'importance et l'urgence d'une révolution.

Avec l'accord de leurs auteurs, nous publions intégralement, à titre de document, l'ensemble de ces trois communications exceptionnelles, de même que deux commentaires qui les accompagnaient, ceux du professeur Bouchard (auteur du célèbre Rapport sur l'Edition) et de votre collaborateur.

CITE LIBRE est heureuse de rassembler ces travaux, et souhaite qu'ils ouvrent une réflexion plus approfondie sur cette difficile mais vitale question pour l'avenir intellectuel de la communauté. ★

Maurice BLAIN

Les structures de l'Université de Montréal toujours à l'heure de Mgr Bourget

par Jean BLAIN
professeur en histoire à l'U. de M.

LA philosophie qui anime la charte actuelle, les structures, les rouages et le fonctionnement de l'Université de Montréal plonge ses racines dans le renouveau catholique de la dernière moitié du 19e siècle qui a donné naissance, entre autres choses, à l'Université Laval, première institution d'enseignement supérieur au Canada français.

De fait, la ressemblance, quant à l'esprit, est frappante entre la charte octroyée à Montréal en 1950 et celle de 1852 qui permit la fondation de l'Université Laval. Au cours du siècle qui sépare ces deux dates, les jalons que constituent l'ouverture de la succursale de Laval à Montréal en 1876 et la charte de 1920 qui en consacre l'autonomie, nous apparaissent comme des bornes vectorielles qui, dans chaque cas, assurent que le présent ne s'éloigne pas trop du passé. Ce qui explique finalement qu'en 1964, sauf pour des rajustements, comme dans l'ordre du financement, imposés par la nécessité et parfois consentis de mauvaise grâce, l'Université de Montréal, au plan institutionnel, doive encore vivre à l'heure de Mgr Bourget, ou à quelques minutes près.

Or qu'est-ce que vivre à l'heure de Mgr Bourget ? C'est, en regard d'une institution d'enseignement supérieur, considérer comme inviolables les principes qui en établissent le caractère privé, autocratique et confessionnel.

Du Séminaire de Québec...

Quand il fallut mettre sur pied l'enseignement universitaire en 1852, c'est au Séminaire de Québec qu'on songea comme seul organisme capable d'entreprendre pareille tâche. De l'Etat, il ne fut évidemment pas question, sauf pour accorder le permis d'opérer. Du reste, l'Etat lui-même considérait avec une visible satisfaction que la corporation du Séminaire de Québec était « amplement dotée et pourvue de moyens suffisants pour atteindre ses fins, sans l'assistance de la Législature provinciale ».

Se prolongeant en université dont il allait assumer les frais, le Séminaire de Québec se devait de diriger l'entreprise. Aussi, au Conseil de l'Université Laval, siégeaient de droit et formaient majorité tous les directeurs du Séminaire de Québec; les structures autocratiques de l'institution ne faisaient pas l'ombre d'un doute.

Quant au caractère confessionnel, une bulle de Pie IX le consacrait solennellement le 10 mai 1876, mais il était déjà clairement établi par la charte civile de 1852 qui réservait d'office la charge de visiteur de l'Université à l'archevêque de Québec, avec pouvoir de désavouer sans appel toutes lois, règles et ordonnances adoptées par le Conseil de l'Université.

En créant de la sorte les structures de la première université du Canada français, il n'était venu à l'esprit de personne qu'on eût pu d'une autre façon mettre sur pied une institution à caractère national. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. L'Université Laval répondait à un besoin de la collectivité canadienne-française du Bas-Canada.

Or dans la pensée de l'époque, qui, à part le clergé, pouvait assumer les frais et la direction d'une maison d'enseignement supérieur ? Qui, sauf quelques libre-penseurs qui avaient figures de déracinés, aurait souhaité que l'Etat intervienne activement dans le projet universitaire, en un temps où la démocratie sociale ne figurait encore que dans le système des utopistes et où l'instruction secondaire et universitaire restait l'apanage d'une classe bien nantie ? Qui, enfin, aurait pu simplement imaginer qu'une université canadienne-française ne fût pas catholique et que le rempart de la foi ne servît pas à contenir les élans d'une science bien utile mais aussi bien inquiétante ?

Ainsi, l'Université Laval s'incarnait parfaitement dans un milieu qui avait découvert que canadien-français et catholique d'une part, clergé et enseignement supérieur d'autre part, constituaient des réalités indissociables. Et peu de fidèles ont dû tiquer lorsque du haut de la chaire, on leur lut ces lignes extraites d'un mandement de Mgr Turgeon, archevêque de Québec :

> *« Au sein de l'Université, nos jeunes compatriotes, guidés par des maîtres chrétiens, pourront boire les eaux de la science, sans craindre d'y trouver*

mêlés les poisons de l'erreur. Là, le jeune lévite pénétrera dans les profondeurs de la théologie, éclairé dans sa marche par le flambeau de la foi; là, le jurisconsulte ne s'occupera pas à créer de vaines théories, mais il étudiera les grands principes du droit qui découlent de la justice éternelle; le médecin y apprendra à reconnaître dans l'homme, non la matière organisée par le hasard, mais le roi de la terre, le chef-d'oeuvre du créateur, l'image créée à sa ressemblance et l'objet de ses plus chères prédilections; le philosophe s'accoutumera à adorer la main du Dieu tout-puissant dans les merveilleux secrets de la nature. Tous y pourront puiser, avec les nobles inspirations de la science, cet amour de la patrie qui rend le savant utile à ses compatriotes, ces vertus chrétiennes qui honorent les plus belles intelligences, cette foi pure et ferme qui empêche l'esprit humain de s'égarer dans les voies du doute et de l'irréligion . . .»

. . . à l'Université de Montréal

Si, en 1964, cette description de la formation universitaire fait sourire même les catholiques d'extrême droite, c'est tout simplement qu'ils ont malgré tout la foi plus discrète que leurs ancêtres. Et n'était chez eux cette évolution de mentalité, les structures actuelles de l'Université de Montréal leur permettraient encore une envolée de semblable acabit. Car notre Université a conservé de son aînée le caractère strictement confessionnel.

Erigée canoniquement en 1927 et dotée de sa dernière charte civile en 1950, l'Université de Montréal a à sa tête un Chancelier, l'archevêque de Montréal, qui, de droit, « fait partie de tous les corps universitaires et les préside ». De concert avec ses suffragants de la province ecclésiastique de Montréal, il veille « dans l'Université à l'intégrité de la doctrine et à la pureté de la morale », en quoi son pouvoir est souverain et ses décisions finales. Il est en outre responsable, avec ses suffragants, de la nomination de deux membres du Conseil des Gouverneurs.

D'autre part, la nomination du recteur, personnage-clef de l'université, relève de Rome. Le recteur, présent partout au niveau des Conseils de facultés comme à celui du Conseil des Gouverneurs, membre de la Commission des études et du Comité exécutif, sert de lien entre les divers rouages de l'Université. A ce titre, son rôle est beaucoup plus important que la charte ne le laisse paraître. En fait, ayant la possibilité de se mettre au courant de tous les aspects du problème universitaire, il est mieux que quiconque en mesure d'orienter la politique du Conseil des Gouverneurs qui, en définitive, a le dernier mot dans l'administration de l'Université.

Enumérer les pouvoirs du chancelier et du recteur, en particulier cette menace possible que constitue la sauvegarde par le premier de l'intégrité de la doctrine, c'est établir que dans ses cadres, l'Université de Montréal est aussi rigoureusement confessionnelle que le fut l'université-mère, il y a un siècle.

D'autre part, c'est un organisme privé, la Corporation de l'Université de Montréal, régi par un Conseil de Gouverneurs sur le mode des entreprises à profit. En 1950, lors de l'octroi de la charte, l'Etat a timidement montré le bout du nez en nommant lui-même quatre des douze gouverneurs; puis, fort de son rôle supplétif, il s'est retiré, laissant aux autres gouverneurs le soin d'assurer par cooptation le remplacement des membres qu'il avait désignés.

Le Conseil des Gouverneurs, sauf pour les représentants de la partie ecclésiastique, se renouvelle par lui-même, ce qui fait naître le danger qu'il en vienne à s'alimenter lui-même. En pareil cas, une certaine tendance à former cénacle — où l'on retrouve des représentants de la haute bourgeoisie conservatrice — s'ajoute à l'autocratie du système tel que voulu par la charte. Car mis à part les pouvoirs dévolus à l'Eglise, le Conseil des Gouverneurs décide de tout : budget, salaires, nomination de professeurs, désignation de directeurs de départements, de doyens, de directeurs des études, etc. On lui a subordonné tout l'académique en le rendant apte à annuler ou à modifier toute décision de la Commission des études. Mais ce faisant, on a pris soin, chose curieuse, que personne, sauf le recteur, ne puisse se faire au sein du Conseil des Gouverneurs l'avocat averti et compétent de l'aspect académique des problèmes. « Nul, dit la charte, sauf un professeur non rétribué (c'est-à-dire un professeur qui n'en est pas un) ne peut faire partie du Conseil (des Gouverneurs) s'il est soumis à l'autorité de ce dernier. » Or tous ceux qui ont une fonction à caractère académique sont effectivement soumis à l'autorité des gouverneurs.

Ainsi, non seulement, par le pouvoir confié au Conseil des Gouverneurs, la communication de bas en haut, c'est-à-dire de l'étudiant et du professeur à l'administrateur, est-elle pratiquement impossible, mais encore on a délibérément créé un fossé entre l'administratif et l'académique, comme si les préoccupations propres à l'enseignement étaient de nature à nuire aux décisions des directeurs de l'entreprise.

Comme les directeurs du Séminaire de Québec, régissant l'Université Laval en 1852, les gouverneurs actuels de l'Université de Montréal ne sont en principe responsables qu'à eux-mêmes. A ce plan et à celui de la confessionnalité, la charte pour l'essentiel n'a pas bougé. Pourtant tout comme Laval en 1852, l'Université de Montréal reste en 1964 une entreprise à caractère national qui ne souffre pas de concurrence à cent milles à la ronde.

Pluralisme et service public

Cependant, depuis cent ans la nation, elle, a bougé. Elle a commencé à se reconnaître pluraliste. Elle exorcise péniblement sa crainte de l'Etat. Elle a compris que l'enseignement, même supérieur, n'est pas le fait des riches, mais que c'est un service public. Elle parle de gratuité scolaire, de démocratisation de l'enseignement, et vient tout juste de se faire cadeau d'un vrai ministère de l'éducation.

La poussée du milieu est si forte qu'en dépit de sa charte d'un autre âge, une institution comme l'Université de Montréal est forcée de suivre officieusement le courant. Ainsi, au niveau de l'enseignement et mis à part les bastions de la théologie et de la philosophie, la confessionnalité sauf erreur ne joue guère, et l'époque est révolue où, par exemple, un hommage rendu à Balzac par le doyen de la faculté des Lettres causait à plusieurs des problèmes de conscience.

Mais c'est contre le caractère d'institution privée que les transformations ont été les plus radicales. Entré progressivement par la porte dissimulée de la finance, l'Etat a contribué à ruiner l'édifice qu'il avait érigé en 1950. En défrayant à même les fonds publics la majeure partie du budget de l'université, il a, en douce, imposé aux administrateurs un nouveau maître, rendant chaque année plus évidents, à mesure que sa contribution et son autorité augmentent, l'ineptie et le porte-à-faux des structures de l'institution, et traçant du même coup l'orientation d'une future réforme.

Que cela plaise ou non, l'Université de Montréal est devenue par son financement une entreprise de l'Etat du Québec. Par conséquent, elle ne peut plus être une institution relevant même partiellement de l'Eglise, à moins qu'on s'obstine à vouloir brouiller les cartes. Il faut donc prévoir un changement radical dans le mode de nomination du chancelier, du recteur et du vice-recteur et il serait inconcevable que sur ces nominations, l'État n'ait pas une large part d'influence.

D'un autre côté, il apparait urgent de rendre à la fois officiel et responsable le rôle que l'Etat, sans actuellement offrir de garanties à l'institution, exerce au niveau de l'administration. En majorité nommés par l'Etat, les administrateurs de l'Université seront responsables à l'Etat de la gestion de l'entreprise qui s'alimente aux fonds publics. Pour une société comme la nôtre, qui n'a jamais pu et qui ne peut encore s'offrir le luxe de larges dotations, c'est la seule façon d'assurer le développement d'une institution d'enseignement supérieur. Par ailleurs, le financement par l'Etat étant requis, c'est aussi la façon la plus simple de démocratiser l'entreprise, de l'insérer dans son milieu, de permettre à la nation qu'elle sert un droit de regard sur sa gestion.

Enfin, l'université n'étant plus régie sur le mode d'une compagnie à but lucratif, on comprendra plus facilement que, compte tenu des buts à poursuivre qui sont la science et la culture, on a tout intérêt à limiter l'autorité des administrateurs par une autre qui prend sa source à la base de l'édifice universitaire chez l'étudiant et le professeur qui restent, même si on l'a un peu oublié, les éléments fondamentaux d'une institution d'enseignement supérieur.

En somme, et ce n'est pas chose facile, il s'agira de trouver les moyens de concilier dans les structures de l'Université deux processus de démocratisation, l'un externe qui permette à l'Etat d'assumer complètement son rôle, l'autre interne qui permette au couple étudiant-professeur de donner pleinement sa mesure. L'un et l'autre sont les gages indispensables d'une université vivante.

Cela étant, il ne sera pas, bien sûr, permis de chanter victoire, car à l'Université les hommes sont plus importants que les cadres. Toutefois, on aura pour une part appréciable supprimé les prétextes à leurs faiblesses ou les freins à leurs talents. ★

J. B.

L'Autorité vient d'en bas

par André MOREL
professeur à la Faculté de Droit, Université de Montréal

QUI d'entre nous n'a pas un jour assisté ou pris part à un défilé ou à une cérémonie universitaire ? Le protocole veut que paraissent en tête le chancelier accompagné du recteur et des membres du conseil des gouverneurs, puis viennent le vice-recteur, le secrétaire général et le trésorier et quelques autres encore qui assistent ceux-là dans leurs tâches d'administrateurs de l'Université. Ils vont prendre place aux premiers rangs. La foule de ceux qui les suivent, c'est le troupeau des professeurs, ceux dont on a encore besoin à l'occasion car la tradition veut que ce soit tout de même par eux qu'on définisse l'Université : « une communauté de maîtres » . . . Ainsi étale-t-on devant un public non averti quelle est l'échelle de valeurs qui prévaut dans nos universités.

Une communauté de maîtres, certes; mais non pas de maîtres qui soient appelés à se gouverner eux-mêmes librement. Comme des mineurs, ces maîtres sont placés en tutelle, sous l'autorité d'administrateurs choisis sans eux et même en dehors d'eux. A une conception égalitaire de l'Université, on a préféré une structure autoritaire.

Structure autoritaire

Structure autoritaire en effet que celle où l'« autorité suprême » est remise entre les mains d'un conseil des gouverneurs composé de douze personnes qui doivent répondre aux deux seules éminentes qualités que la loi exige d'eux : professer la religion catholique et n'être pas professeur. Non seulement ce Conseil est-il présidé d'office par l'archevêque de Montréal, qui est de droit le chancelier de l'Université, mais un tiers de ses membres sont nommés directement par l'Eglise. On a ainsi consacré la présence, à la tête de l'Université, d'une puissance sous le contrôle de laquelle aucun professeur n'acceptera de se voir placé; car l'universitaire, s'il est véritablement un homme voué à la recherche de la vérité, doit être jaloux de conserver une liberté de pensée et d'expression sans laquelle il sait qu'il ne peut ni assurer son indépendance intellectuelle, ni maintenir la liberté académique du corps dont il fait partie, ni conserver à son institution la place qui doit lui revenir dans une saine démocratie. Tout contrôle qui n'en est pas un de compétence professionnelle est nuisible et dommageable à la société tout entière. Celui qui devrait craindre de voir sa carrière compromise parce qu'il a, par son enseignement ou ses publications, exprimé des opinions jugées impopulaires ou contrarié la politique ou les idées d'un gouvernement, d'un conseil ou d'un haut administrateur de son université ne jouit plus de la liberté essentielle à la poursuite de sa tâche propre. Lorsque, comme le fait notre charte, c'est à un Conseil de gouverneurs d'où sont exclus, de droit comme de fait, tous les professeurs, qu'on confère le pouvoir de destituer un membre du corps professoral pour des causes dont ce Conseil est seul à apprécier — et souverainement — la valeur et la suffisance, on consacre juridiquement ce qui ne peut être appelé qu'un abus de pouvoir; car le professeur ne doit être jugé que par ses pairs.

De même lorsqu'une Université accepte de se subordonner à un Conseil dit de vigilance qui peut adopter toute sanction qu'il estime convenable « pour la protection de la doctrine et de la morale » et dont la décision est suprême et sans appel, j'estime que — indépendamment de la personnalité de ceux qui composent ce conseil — il y a là un organe de contrôle que tout universitaire jugera intolérable.

Que ce Conseil de vigilance ou que le Conseil des gouverneurs n'aient que rarement ou même jamais exercé les pouvoirs souverains dont ils sont investis importe peu en réalité, car c'est en tant qu'ils révèlent une conception autoritaire de l'Université qu'il faut les dénoncer. L'Université qu'on soumet à un pouvoir extérieur ou supérieur n'est plus libre de fixer, comme elle le devrait, ses objectifs. Parce que l'Université de Montréal a reçu une organisation de type hiérarchique et autoritaire, les professeurs sont placés dans la situation d'employés qui doivent exécuter une politique à l'élaboration de laquelle ils n'ont pas participé, tout en étant justiciables de personnes ou de corps sur qui ils ne peuvent exercer directement aucun contrôle.

C'est là le résultat de cette situation singulière et ambiguë où se trouve l'Université de devoir obéir à une double constitution : l'une canonique, et l'autre civile. La première, en donnant à l'université pour principal objet de préserver la foi et d'assurer un enseignement conforme à la doctrine catholique, la soumet du même coup à l'autorité des évêques et d'une Congrégation romaine : conséquences que la charte civile, loin de rejeter, avalise au contraire en intégrant l'autorité religieuse à des structures inspirées de celles d'une

compagnie commerciale. A partir de là, il était normal que l'on confiât la direction de l'Université à des hommes d'affaires ou à des professionnels, éminents certes, mais dont la notorité a été de toute façon acquise en dehors de la carrière universitaire. Il n'est pas question de mettre en doute la compétence dont ils jouissent dans leur sphère propre d'activité, mais on peut tout de même se demander s'ils sont, avec les clercs, les meilleurs gardiens de la tradition universitaire et les plus aptes à assumer les destinées de l'Université, eux dont la carrière, la réputation, la réussite sociale sont indépendantes de l'enseignement et de la recherche.

Un gouvernement d'hommes d'affaires

Quand on remet l'autorité suprême à un Conseil dominé en grande partie par des hommes d'affaires, on doit logiquement s'attendre à ce que ces hommes gouvernent l'Université avec leur mentalité et leurs préoccupations d'hommes d'affaires. Quel que soit par ailleurs leur désintéressement, on ne peut espérer qu'ils envisagent les problèmes universitaires dans un autre esprit que celui avec lequel ils règlent leurs problèmes professionnels. Mais l'Université n'est précisément pas une « affaire », car sa fin spécifique est la recherche de la vérité, ce dont un état des profits et pertes ne permettra jamais de juger.

Un conseil composé d'hommes dont la principales activité se situe en dehors de l'Université saura-t-il toujours résister à la tentation de favoriser le développement des sciences qui lui semblent plus pratiques, plus utilitaires ? N'aura-t-il pas tendance à préférer la recherche appliquée à la recherche fondamentale ? Refusera-t-il de subordonner sans réserve l'enseignement et la recherche aux exigences d'une société qui voudrait mettre l'Université « à son service » ? Ce que je vois en tout cas, c'est que, dans la répartition des subventions, la part du lion n'est pas en général attribuée aux facultés que, dans notre jargon, nous appelons « sèches ». Ce que je vois, c'est qu'on impose aux instituts de recherche de faire la preuve de leur utilité pour justifier leur existence. Ce que je vois enfin, c'est qu'on consacre quelques millions à la construction d'un Centre sportif pendant que nos bibliothèques sont scandaleusement pauvres et tout à fait inadéquates à un travail de recherche sérieux, au point que, dans certaines matières, la préparation d'une thèse de doctorat est impossible; c'est qu'on édifie en quelques semaines un immeuble pour loger l'Administration, alors que, depuis six ans, les professeurs de ma faculté doivent répéter leurs cours parce qu'il n'y a pas de salle assez grande pour loger tous les étudiants.

Quand on voit nos administrateurs décréter une hausse des droits de scolarité chaque fois qu'ils acceptent un rajustement du traitement des professeurs, on est tenté de penser qu'ils ont voulu faire absorber par le consommateur l'augmentation du coût de production.

Et d'où vient qu'on se mette périodiquement en tête de vouloir mesurer le rendement du professeur, dans certaines facultés, par le seul critère du nombre d'heures de cours qu'il donne par semaine ? De même qu'on exige de l'employé d'une société commerciale qu'il rapporte à la société au moins autant que ce qu'il lui coûte en salaire, ainsi cherche-t-on à juger de la rentabilité du professeur de carrière. Et comme l'homme d'affaires habile s'efforcera d'élever la productivité de sa compagnie tout en comprimant le plus possible les dépenses, il voudra pareillement, lorsqu'il est appelé à délibérer des affaires de l'Université, appliquer le même esprit et les mêmes méthodes qui se révèlent ailleurs si efficaces; ce qui le conduira logiquement à exiger du professeur qu'il « fasse » son salaire, à lui imposer une charge d'enseignement minimum si élevée qu'elle risque de compromettre par le fait même son travail de recherche. Dira-t-on de cet administrateur qu'il est à la hauteur de sa tâche ? Qu'il a compris ce que nous attendions de lui et qu'il est apte à servir l'Université ? « Better have scholars running banks than bankers governing scholars », écrivait le Doyen Scott; et l'expérience nous oblige à lui donner raison.

Lorsque le gouvernement d'une université est confié à d'autres personnes qu'aux universitaires eux-mêmes, les administrateurs se comportent spontanément comme des patrons et considèrent évidemment le professeur comme leur employé : ils transportent à l'Université leur mentalité de directeur de compagnie. Et pourtant ils ne sont pas l'Université; ils n'ont sur elle aucune espèce de droit de propriété, car l'Université n'a pas d'actionnaires. Le professeur n'a à leur égard aucun devoir de loyauté, car il n'est lié qu'envers l'institution où il travaille et dont il est le seul élément permanent. On a trop souvent tendance à oublier que l'Université est une communauté de maîtres et d'étudiants et que les administrateurs sont au service de cette communauté non pour la contrôler ou la juger, mais pour assurer au mieux les conditions nécessaires pour que maîtres et étudiants puissent s'adonner en toute liberté à la recherche de la vérité. Mais ceci ne pourra être réalisé pleinement aussi longtemps qu'on remettra l'autorité suprême entre les mains d'un pouvoir extérieur à l'Université même.

Je veux bien reconnaître que l'origine historique de nos universités peut expliquer le mode de gouvernement auquel on les a soumises; mais se refusera-t-on, à cause de cela, à reviser une façon de voir irrationnelle et illogique ? A réformer une tradition devenue injustifiable puisqu'elle met en péril l'existence même de l'Université et sert les intérêts réactionnaires de ceux qui, en voulant la contrôler, la détournent de sa mission propre et l'astreignent à lui faire jouer un rôle qui n'est pas le sien ?

Redonner l'université aux universitaires

Il n'y a pas d'autre solution à la crise actuelle que de redonner l'Université aux universitaires. Si nous voulons que l'Université joue son véritable rôle dans la société d'aujourd'hui, il faut qu'elle ne soit exposée à devenir l'instrument de personne; il faut accepter qu'elle ne soit au service que de la vérité, ce pour quoi elle existe et sans quoi elle n'a plus de raison d'être. Il faut pour cela lui assurer une réelle indépendance, en laissant les universitaires se gouverner eux-mêmes pour la simple raison qu'ils sont ceux qui connaissent le mieux l'activité de l'Université et qui ont le plus d'expérience dans ce domaine. C'est donc avant tout une question de compétence et un problème de liberté.

Ceux chez qui cette réforme risque de susciter le plus d'opposition sont probablement ceux qui admettent comme des postulats tous les principes et toutes les considérations sur lesquelles elle se fonde, du moins lorsqu'il s'agit de les appliquer à leur domaine propre d'activité. Le droit, la médecine, et d'une façon générale, toutes les professions libérales, les syndicats enfin ne sont-ils pas, à bon droit, jaloux de leur autonomie et de leur indépendance ? Admettraient-ils d'être gouvernés de l'extérieur et de devoir exécuter une politique élaborée sans eux et en dehors d'eux et qui compromettrait leur activité même ? Les universitaires sont eux aussi des professionnels : professionnels de l'enseignement et de la recherche qui, pour remplir leur rôle, ont besoin de jouir de la liberté académique.

Cette liberté, ce n'est pas celle de l'entreprise privée ni celle du monde capitaliste; ce n'est pas celle du monde des affaires ni même tout à fait celle des professions libérales. C'est une liberté qui découle de la qualité de membres d'une communauté qui est l'Université, une institution qui n'a, dans la société, aucun autre équivalent exact.

La liberté académique, c'est non seulement le droit de s'exprimer sans contrainte et sans crainte de représaille ou de sanctions, mais c'est aussi la liberté pour l'Université d'élaborer elle-même sa politique sans interférence d'aucun pouvoir extérieur, que ce pouvoir soit politique ou ecclésiastique ou qu'il soit celui des affaires, de l'industrie ou d'un autre groupe social. Cette liberté, c'est celle de déterminer les moyens de mettre en oeuvre cette politique; c'est la faculté d'établir en toute indépendance l'objet et les méthodes de l'enseignement et de la recherche, les qualités qu'on doit exiger de l'universitaire et celles que doivent présenter les étudiants qui désirent participer à l'activité de cette communauté de maîtres et de disciplines.

Démocratie universitaire

S'il y a, à l'heure actuelle, à l'Université, une tension, presque une guerre froide entre les administrateurs et les administrés, c'est qu'on ne s'est soucié jusqu'à maintenant que de conférer une autorité purement légale à tous les conseils, commissions et personnes qui composent la hiérarchie du pouvoir. C'est d'une autorité morale — et non pas seulement juridique — que les administrateurs doivent être investis. Et cette autorité, les universitaires ne la leur reconnaîtront que le jour où ils les auront eux-mêmes choisis et nommés.

Ce n'est pas assez d'avoir voulu que certains de nos collègues occupent des postes élevés dans l'administration de l'université, car de toute façon ils tiennent leur pouvoir d'un corps autoritaire qui ne nous représente pas. Le monarque absolu sait, lui aussi, s'entourer de conseiller. Ce n'est pas assez non plus de nous promettre un recteur laïc, si ce recteur doit encore être investi de son autorité par la volonté d'une Sacrée Congrégation romaine; car ce n'est pas à la soutane que nous en voulons.

Si nous désirons vraiment que s'établisse un climat de liberté et de confiance, il faut d'ailleurs que non seulement la haute administration de l'Université cesse d'être calquée sur celle d'une compagnie, mais qu'au niveau de chaque faculté s'établisse une réelle collégialité. Il faut dénoncer ces dispositions de la charte actuelle qui laissent au Conseil des gouverneurs le pouvoir de nommer les doyens et les vice-doyens, les membres des conseils de faculté et les professeurs eux-mêmes sans tenir compte des recommandations émanant de la faculté intéressée. Si on veut revaloriser la direction des facultés, conférer aux doyens et aux conseils une autorité morale incontestée, il faudra renoncer à la doctrine du despotisme éclairé à laquelle nous a habitués une trop longue tradition. C'est à des procédés pleinement démocratiques qu'il faudra remettre, au niveau de chaque faculté, le choix du doyen et des membres du conseil, en sorte que ceux qui sont chargés temporairement des décisions se sentent responsables envers ceux qui les ont élus.

La mise en place de structures égalitaires, le respect des principes démocratiques sont, à l'heure actuelle, la seule voie d'accès à la liberté qui doit régner dans une institution comme la nôtre, si du moins nous croyons réellement à sa nécessité sociale. Il ne peut être question pour nous de changer simplement de maîtres, parce qu'on voudra bien nous concéder une constitution quelque peu libéralisée; mais il s'agit de nous donner la possibilité de nous gouverner librement nous-mêmes. La bataille est peut-être déjà trop peu et trop mal engagée pour qu'à brève échéance nous remportions la victoire. Mais si nous devions bientôt subir une défaite, il faudrait peut-être, comme autrefois le roi Darius que les Athéniens avaient vaincu, retenir les services d'un page qui nous répéterait chaque jour à l'oreille : « Sire, souvenez-vous des Athéniens ». ★

A. M.

Déconfessionnalisation et démocratisation de l'Université de Montréal

par Bertrand Rioux
professeur en Faculté de Philosophie de l'U. de M.

LES problèmes que rencontre une université dans notre société moderne sont nombreux et complexes. Dans un article qui fait le point sur l'enquête menée par la revue *Esprit* sur la réforme de l'enseignement supérieur, Paul Ricoeur ne craint pas de rassembler ses réflexions sous le titre « Faire l'université ». En effet, qu'il s'agisse de l'accès à l'université par une population étudiante de plus en plus nombreuse, ce qui pose le problème en termes d'une « institution de masse », de la mission d'une université dans une société où la recherche pure conditionne et est conditionnée par les valeurs économiques et techniques, des rapports entre l'aspect académique et l'aspect administratif à tous les niveaux de l'université, nous nous heurtons à des tâches urgentes et difficiles. Comment planifier sans tomber dans la bureaucratie, comment administrer efficacement en gardant la priorité aux valeurs académique dans les décisions à prendre et dans leur exécution, comment diversifier les universités elles-mêmes et ce qu'on pourrait appeler les niveaux de réussite des étudiants ?

Voilà autant de questions que les universitaires gagneraient à discuter ouvertement s'ils ne veulent pas que des technocrates bien intentionnés prennent l'initiative d'apporter des réponses s'inspirant davantage des normes qui ont cours dans les grandes entreprises industrielles plutôt que de normes adaptées à l'originalité des institutions universitaires. Mais la discussion de tous ces problèmes qui touchent la démocratisation des structures de l'université, des rapports de l'université et de la société où elle s'enracine, de l'université et de l'Etat qui la prend de plus en plus en charge économiquement, suppose, en partie et au préalable, dans notre milieu, la mise en question du statut confessionnel et clérical de nos universités. Il nous faut donc aborder franchement ce problème et tenter de lui apporter une solution juste et viable pour tous.

Notre propos comportera trois parties. Dans une première partie, nous donnerons quelques définitions de notions particulièrement ambiguës qu'il nous faudra éclaircir. Ensuite, nous décrirons brièvement la situation actuelle touchant nos universités. Enfin, nous verrons quelle est la solution qui semble s'imposer dans un souci de démocratisation de l'université et dans un esprit de justice et d'unité de notre communauté nationale.

Quelques définitions

Notre point de départ consiste dans le fait que nos universités sont confessionnelles et cléricales. Nous allons d'abord expliquer brièvement les termes employés ici. Nos universités sont confessionnelles. Qu'est-ce à dire ? Le terme confessionnel que nous utilisons ici se dit d'une institution qui se réfère aux principes religieux en général sans restriction d'une dénomination religieuse particulière, soit à une confession religieuse donnée, par exemple le judaïsme, le protestantisme, etc . . . C'est en ce dernier sens que l'Université de Montréal est confessionnelle.

Un autre terme qu'il nous faut maintenant définir est celui de cléricalité. Il est loin de recouvrir le sens du mot confessionnalité, même si l'époque moderne a identifié le plus souvent la décléricalisation du monde à la négation de sa valeur religieuse. Le terme clérical se réfère au caractère d'une institution ou d'un groupement en tant que dirigé en fait ou en droit, complètement ou principalement, par des clercs. En ce sens, une école est cléricale, si elle est dirigée surtout par des clercs. En principe, une école peut être confessionnelle sans être cléricale. Il ne faut donc pas identifier école cléricale et école confessionnelle. Ajoutons qu'une institution peut être cléricale sans pour cela verser dans le cléricalisme en tant que ce dernier est la dévaluation des fins propres poursuivies dans un ordre donné au profit des fins ecclésiastiques ou religieuses. C'est la tendance typique à laquelle l'Eglise n'a pas toujours su résister dans l'ère constantinienne.

Le terme laïque doit enfin être éclairci, puisqu'il comporte les significations les plus enchevêtrées et les plus contradictoires. Un bon exemple de l'équivocité du terme est cité par Philips, dans le *Rôle du laïcat dans l'Eglise.* Il

rapporte cette anecdote exemplaire : « Quand De Gasperi forma son premier Cabinet, les socialistes lui demandèrent de nommer un laïc comme ministre de l'Instruction. Il leur répondit qu'il n'avait nulle intention de nommer à ce poste un curé ou un religieux. Ils précisèrent alors qu'ils voulaient un non-catholique. » Retenons trois sens du mot laïque : 1° le laïc désigne le fidèle à l'intérieur de l'Eglise par opposition au clerc, de même que le grec laos désigne le peuple en tant que se distinguant de ses chefs; 2° l'incroyant par opposition au croyant; 3° le caractère neutre d'une institution, soit dans un sens seulement juridique, soit dans un sens dogmatique. C'est ainsi que l'acte premier de la Constitution française de 1958, explicite le terme laïque dans la déclaration de principe à l'effet que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, dans les termes suivants : « Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. » Il s'agit donc d'une neutralité ouverte qui se situe au plan politique et juridique et qui exprime une tolérance civile à l'égard de tous les credos métaphysiques et religieux.

La situation actuelle

Aidés de ces distinctions, tâchons de progresser dans la compréhension de notre problème en mettant en relief ce qui fait question dans le cas de l'Université de Montréal. *Un premier fait* est d'abord à retenir, celui du caractère confessionnel et clérical de l'Université de Montréal. Signalons que les changements qui se sont amorcés au sein de l'Université depuis quelques années, à l'effet d'une certaine promotion des laïcs concernant les plus hautes charges administratives, ne touchent pas essentiellement le statut confessionnel et clérical de l'Université de Montréal. Le mode clérical et autoritaire de nomination de ces laïcs en est une preuve. L'Université est confessionnelle. L'objet principal de la charte, en accord avec la constitution *Deus scientiarum Dominus*, est d'assurer et de promouvoir l'idéal d'une éducation catholique. L'article 7 de la charte civile se lit ainsi : « L'Université a pour objet de donner conformément aux principes catholiques l'enseignement supérieur et professionnel dans ses facultés et écoles ». L'Université est aussi cléricale, au moins dans le principe. C'est ainsi que l'Archevêque de Montréal est de droit Chancelier de l'Université. Il n'est pas élu par les professeurs ou par les gouverneurs. Il cumule à la fois et indivisiblement le pouvoir spirituel et temporel sur l'Université. La constitution apostolique « Deus scientiarum » s'exprime ainsi sur les autorités académiques à l'article 14 : « Le grand chancelier est l'évêque de qui dépendent juridiquement l'Université ou la Faculté . . . ». L'article 37 de la charte civile dit ceci : « De droit le chancelier, ou son représentant, fait partie de tous les corps universitaires et les préside . . . Il approuve notamment les nominations des doyens, des professeurs et des personnes chargées d'un enseignement théologique. » Son rôle est encore « de défendre l'orthodoxie de la doctrine et de veiller à ce que les prescriptions du Saint-Siège soient observées ». L'article 38 confère à l'Archevêque de Montréal, à ses suffragants et aux évêques résidentiels de la province ecclésiastique de Montréal, la charge « de veiller dans l'Université à l'intégrité de la doctrine et à la pureté de la morale » et cela « avec pouvoir souverain de décider dans quel cas il y a lieu à leur intervention ». L'article prescrit aussi dans la plus pure tradition de l'Inquisition et du Saint-Office que « leur décision en ces matières est finale et doit être exécutée par les divers corps universitaires, nonobstant toute disposition législative inconciliable avec la présente ».

Le mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement par l'A.P.U.M. commente ainsi l'article : « Une telle règle sent le soufre et le bûcher. A notre époque, elle est est soit surannée, soit intolérable. Il faut l'abolir. » Il est à espérer que l'esprit du concile soufflera jusqu'à nous. En ce qui concerne le Recteur, s'il n'est pas prévu expressément qu'il doive être un clerc ou un laïc, il doit être nommé par la Sacrée Congrégation des Séminaires et Universités. Dans le cas contraire, sa nomination doit être au moins approuvée par la Sacrée Congrégation. Ajoutons que la Faculté de philosophie a l'honneur de faire l'objet d'une attention spéciale, puisqu'elle se voit renforcée du titre de faculté canonique. Ce qui par ailleurs n'a pas nécessairement renforcé son prestige au sein même de notre université pontificale.

Il nous faut signaler maintenant *un deuxième fait* : ce statut confessionnel et clérical de l'Université de Montréal est celui de *toutes nos universités françaises* au Québec. Il y a donc un monopole de fait par le clergé sur tout l'enseignement supérieur universitaire dans la Province. Il s'ensuit que tout étudiant de notre milieu doit faire ses études dans une université pontificale et que tout professeur à l'échelon supérieur doit enseigner dans ces mêmes universités. Il n'y aurait apparemment pas de problèmes si notre milieu était unanimement catholique. Or il n'en est rien.

En effet, *un troisième fait* à souligner est celui du *pluralisme* de notre milieu qui se manifeste particulièrement dans la région de Montréal. Ce fait est nouveau et lourd de conséquences en ce qui concerne l'aménagement d'une société et d'un Etat qui ne doivent plus penser uniquement en termes institutionnels chrétiens. Le caractère de ce pluralisme est de ne pas se situer seulement au niveau de l'action politique où indépendantistes et fédéralistes, gauche socialiste et droite conservatrice s'affrontent, ni non

plus au niveau de l'Eglise et à l'intérieur de celle-ci en tant que les clercs sont amenés à céder de plus en plus la place aux laïcs dans une perspective de promotion du laïcat, mais bien au niveau même d'une option métaphysique et religieuse qui engage des visions du monde tout autres. Le fait nouveau, c'est que la communauté nationale cesse de s'identifier aux chrétiens et que l'Etat doit tenir compte de ce changement profond. Car il ne s'agit plus d'un fait marginal dont la portée pourrait être assimilée au cas des dissidents, mais d'un phénomène collectif dont la portée doit s'inscrire de plus en plus dans nos institutions.

Le problème qui se pose alors au plan universitaire est le suivant : comment intégrer dans notre institution des éléments non-chrétiens, enseignés comme enseignants, sans qu'ils ne soient lésés en rien et pour qu'ils puissent participer à part entière à l'oeuvre commune d'une université ouverte à tous ?

Il nous faut signaler encore *un quatrième fait*, celui de l'intervention massive de l'Etat dans la subvention de nos universités. Nous ne sommes plus au temps où l'Université Laval par exemple pouvait refuser tout subside de l'Etat pour mieux affirmer sa liberté d'être elle-même comme université catholique. Nos universités ne peuvent plus supporter elles-mêmes le fardeau d'un budget que les tâches modernes d'une université comportent. Il en est ainsi de toute l'éducation. Ce qui ne veut pas dire, en principe général, que l'Etat n'aurait pas le devoir de subventionner des écoles d'utilité publique confessionnelles ou neutres.

Enfin, *un cinquième fait* doit être pris en considération. L'Université de Montréal est au service d'une population en grande partie catholique. Comment alors doit-elle s'intégrer le mieux possible dans ce milieu particulier ?

Les objectifs à poursuivre

Etant donné l'ensemble des facteurs qui doivent être pris en considération dans la situation présente, il me semble qu'une réforme des structures de l'Université doit tenir compte de trois objectifs : le premier doit consister à *rendre l'Université à la communauté des enseignants et des enseignés;* le deuxième doit *ouvrir l'Université aux éléments non-chrétiens de notre milieu*, de telle sorte que tous participent à la vie universitaire à part entière; le troisième doit *viser à ce que l'Université puisse jouer pleinement son rôle auprès d'une population en majorité catholique.*

1/Décléricalisation et gouvernement démocratique de l'Université

La première tâche est de décléricaliser l'Université afin d'en démocratiser le gouvernement. L'autorité des personnes en charge ne peut pas avoir son fondement dans un principe extérieur à l'Université. L'Université doit s'appartenir. On ne comprend pas comment tout le corps professoral se voit imposer d'en haut un chancelier, un recteur et des doyens sans qu'ils participent à ces nominations. Le gouvernement actuel de l'Université est une transposition du mode de gouvernement autoritaire et disciplinaire de l'Eglise. Ce mode de gouvernement, au plan d'une institution temporelle, est périmé. Il met en lumière une attitude fréquente de la chrétienté de l'ère constantinienne qui fait porter l'accent sur les structures et sur l'encadrement des chrétiens en minimisant les aspects de confiance, de liberté et de risques à prendre. A l'époque moderne où l'Eglise s'est trouvée sur la défensive, la charte de l'Université de Montréal correspond à un impressionnant dispositif de sécurité contre les risques que comportent le monde profane et les initiatives des chrétiens eux-mêmes. On pourrait dire alors que l'Eglise, trop souvent, non seulement s'est méfiée du monde qui s'est fait contre elle et, en partie, pour échapper à sa tutelle prolongée, mais aussi malheureusement des chrétiens eux-mêmes exerçant leur liberté de pensée ? Elle n'a pas misé assez sur les ressources propres de l'engagement personnel et sur la créativité risquée de chacun. Chaque chercheur au plan universitaire ne devrait engager que sa responsabilité propre et non l'Eglise hiérarchique. S'il y a un plan institutionnel qui est celui des responsables de la foi, il y a aussi un plan de la recherche universitaire qui doit être à mon avis complètement libre. Si l'on ne distingue pas nettement ces deux plans, il y a tout lieu de craindre que la prudence qu'apporte le clergé comme gardien d'un dépôt à transmettre, soit transposée au plan de la recherche elle-même. A cause de cette fonction de l'Eglise hiérarchique, le caractère clérical d'une université peut jouer trop souvent dans le sens d'un frein plutôt que d'une source d'inspiration pour la recherche libre. Il y a eu trop longtemps un manque d'attention au climat psychologique et moral dans lequel toute recherche doit s'effectuer au profit d'une fausse sécurité institutionnelle.

Le chrétien travaille au sein du monde tel qu'il est, non tel qu'il est rêvé ou nié ou encore mis en quarantaine, voilà ce que l'Eglise de Vatican II est en train de redécouvrir. Il faut donc rapatrier la charte pontificale et renoncer à toutes les prérogatives cléricales dans le gouvernement de l'Université. Si des clercs accèdent à certains postes de commande, c'est parce qu'ils seront choisis en tant que professeurs et par leurs collègues pour occuper ces hautes fonctions et non plus parce qu'ils seront imposés de l'extérieur par l'autorité religieuse, quelle que soit sa provenance, de Rome ou de l'Archevêché. Il me semble donc y avoir un rapport nécessaire entre le caractère clérical de l'Université de Montréal et le caractère autoritaire et disciplinaire de ses structures.

2/Déconfessionnalisation et égalité de tous au sein de l'Université de Montréal

Si les structures autoritaires sont à mettre au compte du caractère clérical de droit de la charte de notre Université, qu'en est-il du caractère confessionnel de l'Université ? Si nous avons distingué les deux aspects de cléricalité et de confessionnalité, il semblerait que les lacunes que nous avons signalées en ce qui concerne le gouvernement de l'Université de Montréal peuvent être corrigées sans toucher au caractère confessionnel de l'institution. L'Université pourrait être catholique ou chrétienne sans être cléricale. Pourtant, pour deux raisons, l'Université de Montréal ne doit plus être confessionnelle pour être pleinement démocratique. Ce qui est en jeu maintenant, ce ne sont plus les structures autoritaires du gouvernement de l'Université, mais l'autre aspect de sa démocratisation, à savoir le fait que l'Université doit être ouverte à tous, abstraction faite des croyances de chacun. Il faut que tous les enseignants et les enseignés se sentent chez eux à l'Université et qu'ils ne soient pas seulement tolérés. Ce qui veut dire que la liberté religieuse et la liberté de conscience doivent servir de fondement à la charte universitaire. Si l'on veut rendre compte pleinement *de cette ouverture à tous de l'Université moderne et des principes de liberté religieuse et de liberté de conscience qui doivent être à la base, la garantie juridique et pratique en est le caractère non-confessionnel de l'Université.*

Il faut ajouter de plus que si en principe général, l'Etat doit subventionner des écoles d'utilité publique qu'elles soient confessionnelles ou non, parce que l'école est l'école de la nation composée de familles spirituelles différentes et non l'école de l'Etat, le cas des institutions universitaires est très différent. Une université moderne exige le concours de tant de ressources humaines, techniques et économiques, qui sont en nombre forcément restreintes, qu'on ne voit pas comment l'Etat, au service d'une population restreinte, et avec un budget d'ailleurs limité, pourrait diviser ses forces en créant une autre université neutre pour rendre justice à tout un secteur de la population. Le maintien du caractère confessionnel de l'Université de Montréal devient alors un obstacle à la réalisation du bien commun.

3/Déconfessionnalisation et caractère fortement catholique de la communauté universitaire

En rendant justice aux agnostiques, n'êtes-vous pas injustes envers la majorité catholique ? Pour cela, il faudrait qu'une majorité agnostique ou chrétienne, à ce niveau, eût des droits. Sur le plan institutionnel concernant l'ensemble de l'Université, je pense que la majorité et la minorité ont les mêmes droits, ceux d'être respectés dans leurs credos philosophiques et religieux et d'être intégrés à part entière dans l'institution. De ce point de vue, l'Université de Montréal est sociologiquement chrétienne et non-chrétienne, mais elle devrait être institutionnellement neutre. Une université sociologique chrétienne devrait être munie en particulier d'un institut supérieur d'études religieuses comportant des études d'exégèse, de théologie, d'ecclésiologie comparée, de sociologie religieuse. On pourrait y fonder un centre de recherches oecuméniques. L'Université de Montréal neutre serait d'inspiration chrétienne par le témoignage personnel de chaque chrétien et par les études poursuivies au niveau de la réalité religieuse. En ce qui concerne d'autres aspects de la vie catholique, comme celui du témoignage collectif de la foi religieuse, on peut discuter de l'opportunité d'intégrer une paroisse universitaire dans une structure. Pour ma part, je crois au minimum de structures et au maximum d'engagement personnel. La formule d'une communauté chrétienne mise de l'avant dernièrement par les étudiants me semble être la meilleure façon pour les catholiques de vivre collectivement leur foi sur le campus.

Attitude nouvelle des chrétiens dans une Église missionnaire

Nous avons dit que si l'Université de Montréal n'était plus formellement catholique, elle serait encore sociologiquement catholique. Les chrétiens n'en feraient pas partie en tant que chrétiens mais en chrétiens. Mais comment s'assurer qu'il en sera ainsi dans l'avenir, diront certains ? Rien ne peut être assuré par voie autoritaire dans le domaine de la pensée. Il ne sert à rien de créer une place retranchée sous prétexte qu'on veut se prémunir contre un ennemi. Il n'y a qu'une chose à faire pour le chrétien, c'est de vivre dans le monde avec ses misères mais aussi ses grandeurs. Au lieu de vivre replié sur soi, en acceptant de se former en ghetto pour mieux se mettre à l'abri du monde, le chrétien, au contraire, doit être présent au monde tel qu'il se construit sous ses yeux, dans son autonomie propre. N'est-ce pas ce que le Concile affirme de plus en plus. Il lui faut se défaire de pensées et d'attitudes empruntées à l'ère constantinienne. Au lieu de construire l'état dans l'Etat, le monde dans le monde, l'Eglise reconnaît qu'il lui faut aujourd'hui être dans ce même monde où toutes les croyances s'affrontent. Au lieu de compter sur des institutions faites sur mesure pour vivre sa foi, le chrétien devra accepter davantage le seul milieu à la mesure de sa foi et de son espérance, le monde tel qui est dans sa totalité, sans distinction de croyants et d'incroyants. La forme du témoignage remplacera la forme de l'institutionnalisation. Et, à mon avis, à certains égards,

il y a à cela de grands avantages qu'il ne faut pas dédaigner, comme la communauté fraternelle à créer dans la recherche du sens de ce monde, l'obligation de sortir de soi pour se voir à travers l'autre et une meilleure compréhension de l'autre.

Nature de l'université non-confessionnelle

Respectueuse de toutes les croyances, ce qui unirait les membres de cette université serait un même souci de la vérité, un même amour de la formation des étudiants, un même service de la communauté nationale et humaine en général. Elle s'appuierait sur l'autonomie propre du profane conquise sur une fausse sacralisation du monde, sur la pensée comme valeur spirituelle inestimable, sur la liberté de recherche s'éprouvant dans le risque d'une histoire individuelle et collective et à l'abri de tous les pouvoirs. En particulier, sa Faculté de philosophie ne serait ni thomiste, ni scotiste, ni heideggérienne. Elle serait par excellence le lieu d'une libre réflexion sans aucun statut spécial.

Pour résumer, je dirais que le statut d'université pontificale de notre université est périmé et qu'il ne correspond plus à l'idéal démocratique et au pluralisme idéologique de notre milieu. L'Université de Montréal devenant de plus en plus une « institution de masse » ouverte à tous les citoyens devrait avoir un statut non-confessionnel. Au surplus, j'ajouterais, pour ma part, qu'une université ouverte à l'université du savoir n'a pas à recevoir de dénomination particulière. Il est dangereux que l'institutionnalisation de tout autre qualificatif déterminant le substantif ne soit préjudiciable à la fonction essentielle de l'université, à savoir un libre enseignement et une libre recherche, ainsi qu'à la bonne entente des diverses familles spirituelles de la nation. Si l'école peut être confessionnelle aux niveaux primaire et secondaire, elle ne peut pas l'être au plan universitaire. L'université doit être le haut lieu de la liberté, indépendant de tous les pouvoirs, aussi bien politique que clérical. Quant au pouvoir propre de l'Eglise en ce qui concerne les catholiques, c'est au niveau personnel des consciences qu'il doit s'exercer. Si nous agissons ainsi, il est à espérer que nous saurons éviter qu'universités laïque et catholique se dressent l'une contre l'autre. Il ne faudrait pas que se répète ici ce qui s'est déjà produit ailleurs dans le monde.

Je ne peux résister, en terminant, à la tentation de citer trois textes qui me paraissent confirmer les propos que je viens de tenir.

Vous me permettrez, en premier lieu, en temps d'oecuménisme, de citer Paul Ricoeur, philosophe et chrétien, dont l'entrevue accordée au *Quartier Latin* me paraît digne d'être retenue. A la question posée dans ces termes : « Dans le contexte québecois, comment voyez-vous l'avènement d'une Eglise nouvelle dénuée de vain autoritarisme ? », il répond ainsi : « Je crois que si davantage de catholiques se mettaient à la tête de ce mouvement de laïcisation, je crois que cette laïcisation pourrait se faire dans un autre esprit. C'est-à-dire que les catholiques et les non-catholiques devraient se mettre d'accord sur la formule d'un état laïc qui, d'ailleurs, l'expérience le prouve en France, favorise une communauté fraternelle, de façon à ce que l'Eglise trouve sa vraie place à l'intérieur. Actuellement, l'Eglise est partout et elle est nulle part; elle est comme une sorte de coquille à l'intérieur de laquelle les institutions se sont développées. Les institutions sortant de la coquille, cassent la coquillent, mais il n'y a plus de noyau. J'ai l'impression qu'il faut reconstruire un christianisme ecclésial sur les ruines d'une chrétienté autoritaire. »

Le deuxième texte est celui d'un théologien allemand : « A mesure, écrit-il, que la pensée biblique reprendra racine dans notre conscience, la conception constantinienne perdra le prestige indiscuté qu'elle possède encore à présent chez la plupart des gens. Les accents se déplaceront. Bien des choses qui paraissent nécessaires et indispensables, deviendront secondaires et accessoires . . . Plus important que l'*influence* chrétienne apparaîtra alors le témoignage, la présence accréditée de l'Eglise dans toutes les cellules de la vie sociale, de la société des masses, une présence qui sera créée moins par des institutions et des organisations chrétiennes, que par les chrétiens eux-mêmes.

Enfin, le troisième texte est du Père Chenu : « L'Eglise, désormais devant un monde profane, est comme contrainte d'être missionnaire, témoin de la Parole de Dieu dans des organismes neutres, non plus concurrente institutionnelle privilégiée »[1]. ★

B. R.

(1) La fin de l'ère constantinienne in *Un concile pour notre temps*, pp. 80 et 85, Ed. du Cerf, 1961.

Intégration du sacré dans le temporel

par Maurice BOUCHARD
professeur agrégé en sciences économiques à l'U. de M.

LE texte de mon collègue Rioux se suffit à lui-même. Mon propos n'est pas de le préciser, mais d'énoncer quelques propositions visant à élargir la discussion sur le thème général de l'intégration du sacré dans le temporel.

Sur l'ensemble de cette question, il me semble nécessaire de partir d'une base réaliste et d'observations historiques. Je dirai d'abord qu'on a la religion de son temps personnel et de la tranche d'histoire dans laquelle on se trouve inséré. A ce point de vue, il n'y a pas de forme idéale selon laquelle la vie religieuse puisse s'exprimer. Tout est relatif, dans une société donnée, à la maturité de l'individu considéré et, dans une époque donnée, à l'état de développement socio-culturel de la société.

Faut-il s'étonner que la conversion chrétienne de Clovis ait entraîné celle de la tribu des Francs ? Que la religion judaïque telle que nous l'exprime la Bible nous apparaisse comme celle d'un peuple, sinon d'une tribu ? Que la vie communautaire des sociétés agricoles soit pénétrée du sens du sacré ? Que nos pères de 1900 qui, j'ai le droit de le supposer, n'étaient pas moins intelligents ou courageux que nous, ne se soient guère préoccupés de déconfessionnaliser ni de décléricaliser ? Nous sommes bien obligés d'admettre, en général, que plus une société se rapproche d'un type primitif qui enferme la vie des individus à l'intérieur de petites communautés fortement autarciques et hiérarchisées, plus il y a de chance que le religieux se confonde avec le profane. Et nous serions bêtes et intolérants de crier au scandale sur ce point. Dieu rejoint l'homme comme il peut, c'est-à-dire dans l'histoire. Et lorsque les individus, pour des raisons impératives, inscrivent toute leur liberté dans une structure communautaire ou tribale, c'est par le truchement de cette même structure que les relations de l'homme avec l'infini s'expriment.

Une société qui devient commerciale et industrielle met l'accent sur les échanges libres et multiplie les formes d'associations libres dans tous les domaines de la vie. L'influence des modes d'activité communautaire dans l'existence des individus devient de plus en plus réduite. Les membres de la société réassument progressivement leur liberté individuelle. Alors que dans un stade primitif, communautaire ou tribal, la foi religieuse existentielle nous apparaît comme une orientation de la communauté ou de la tribu vers Dieu dans la totalité de ses activités, ici, et par contraste, elle devient de plus en plus comme une orientation de la liberté individuelle vers l'infini. Il est primordial, dans ce second cas, de distinguer le domaine religieux du profane. Tout simplement parce que cette orientation doit être, comme telle, parfaitement libre. Il est essentiel qu'un individu qui renonce à croire ait la possibilité de circonscrire sa propre liberté dans le profane et le fini, et que le croyant ait intimement conscience du sens profond de sa démarche intérieure.

Même dans une société évoluée et démocratisée, la liberté individuelle est affaire de maturité et donc d'âge. On admet aisément, à cet égard, que la marge du conscient, du rationnel et de la liberté réelle chez l'enfant est extrêmement limitée. A l'école primaire, principalement, l'instituteur ne fait pas qu'enseigner, il éduque. Consciemment ou non il transmet à l'enfant une vision du monde que celui-ci absorbe automatiquement parce qu'il n'a guère le pouvoir de critiquer. Dans la mesure où les parents sont croyants et le manifestent dans la vie familiale, il est normal qu'ils tiennent au principe d'une école confessionnelle. Il va sans dire que ces mêmes arguments militent en faveur de l'existence, si besoin en est, d'écoles athées pour les enfants de parents non-croyants. On ne peut pas imposer à un être trop jeune une situation de profonde contradiction entre le système de valeurs propre à la famille et celui d'un ou de plusieurs maîtres auxquels il s'attache forcément s'ils sont compétents dans leur enseignement et bons pédagogues. Il faut pour l'enfant une éducation à la liberté qui dose progressivement la difficulté des choix.

Parvenu à l'Université, le jeune commence d'être un adulte. Les considérations que je viens de faire n'ont plus de sens. En principe, il doit être en mesure d'opter librement en matière religieuse. Et toute situation qui le mettrait en

face d'une confusion du profane et du sacré lui apparaîtra comme un déni de sa liberté individuelle, avec le risque majeur de fausser chez lui la question de la foi. Il deviendra facilement négativiste en matière religieuse, tout simplement parce qu'il sent le besoin de défendre une liberté intérieure violée par la confusion du profane et du sacré. Comme chrétien, et parce que nous sommes parvenus au stade d'une société évoluée et démocratisée, il me semble urgent que nous options, au nom même des valeurs religieuses pour la déconfessionnalisation de l'Université. Sur ce point, je rejoins les conclusions de mon collègue Rioux. Dans la mesure où la foi qui est un don de Dieu trouve sa plénitude chez un homme intérieurement libre, toutes les formes d'intégrisme dans une institution d'enseignement supérieur sont une menace directe et grave à la vie religieuse du Québec de demain.

Cette position n'implique pas l'élimination de la présence de l'Eglise sur le campus. Au contraire, il s'agit plutôt de repenser les formes de cette présence. Par exemple, et principalement, je souhaiterais personnellement que s'exprime, en liaison avc les progrès de la pensée scientifique une pensée théologique active, et, à ce point de vue, que l'Université soit ouverte à toutes les confessions qui intéressent notre milieu social. Des arrangements spéciaux à cet effet peuvent être prévus entre l'Université et les autorités des confessions religieuses concernées sans que pour autant l'Université soit régie par des autorités religieuses. Plusieurs autres modalités de la présence du religieux en milieu universitaire peuvent être considérées. Il serait toutefois hors de propos et trop long d'élaborer ici sur cette question. ★

M. B.

La réforme de statut, préalable essentiel

par Maurice BLAIN

MON commentaire tiendra tout entier dans une question : Quel est le statut RÉEL de l'Université de Montréal ? Avant toute proposition précise de réforme, une réponse à cette question m'a paru féconde en enseignements.

A l'examen des instruments qui ont établi ce statut, l'analyste le moins prévenu ne peut manquer d'être frappé par les contradictions et les ambiguïtés qui l'ont inspiré et continuent de le gouverner. Pour qui se fait une certaine conception de la dignité du savoir universitaire, de la liberté du maître, de la fonction de l'enseignement supérieur dans une société moderne, la charte de l'Université de Montréal apparaît non seulement comme une absurdité juridique, mais comme la négation, au niveau intellectuel, des valeurs qu'elle prétend représenter et la négation, au niveau organique, du rôle social qu'elle devrait assumer.

Il est certain que des accidents historiques, et plus récemment politiques, expliquent, à défaut de justifier, le maintien d'un état de fait qui profondément signifie l'échec d'une grande démocratie de l'esprit encore à construire. Plusieurs s'étonnent encore du temps qu'ont mis les meilleurs cerveaux de cette grande institution à donner publiquement l'alerte d'une prise de conscience beaucoup plus ancienne...

L'ambiguïté et la contradiction fondamentales du statut de l'Université sont inscrits dans deux ordres, très différents par leur nature, mais étroitement liés par leur origine et leurs conséquences.

UN PREMIER NIVEAU, strictement institutionnel ou juridique : celui du caractère privé de l'Université.

La charte actuelle de l'Université consacre le principe de la corporation privée, à structures autoritaires, à gouvernement anti-démocratique, à pouvoirs et privilèges discrétionnaires et absolus. C'est le type même de la grande féodalité.

Il suffit, pour en faire la démonstration, d'examiner les dispositions concernant les pouvoirs du Chancelier, la juridiction du Conseil des Gouverneurs, et surtout l'interdit global de gouvernement étendu à tous les enseignants, officiers de facultés y compris. De haut en bas de la hiérarchie qui exerce le pouvoir, on cherche en vain un seul homme responsable qui soit élu par ses pairs.

Et pourtant, cette corporation privée détient le monopole du bien commun le plus précieux, celui du savoir, de la recherche, de l'enseignement. Cette corporation privée contrôle à elle seule l'avenir de tout un système scolaire public en pleine crise de réforme et possède la clef de voûte d'une révolution indispensable à la promotion intellectuelle de la nation. Cette corporation exige, à bon droit, et reçoit, à profusion, les subsides de l'État pour entreprendre et conduire une tâche immense et indispensable, mais en nous rappelant chaque jour l'importance de sa fonction publique et l'éminence de la démocratie intellectuelle.

UN SECOND NIVEAU, que j'appellerai juridico-sociologique : celui du caractère à la fois civil et ecclésiastique du pouvoir.

Placer sous une féodalité privée la démocratie de l'esprit n'a pas paru suffisant. Il fallait que cette féodalité fut bicéphale. D'une part, l'Université, par sa constitution civile, tombe sous la juridiction de l'État; d'autre part, l'Université, par sa charte canonique, tombe sous l'empire de Rome. En droit, les deux compétences sont égales et concurrentes. En fait, tantôt le pouvoir clérical et tantôt le pouvoir politique règnent tour à tour, selon la nature des besoins et l'importance des enjeux.

Cette dichotomie, qui transporte au sein de l'Université l'alliance et l'antagonisme séculaires des deux forces-maîtresses de notre société, réalise les conditions idéales du conflit, du marchandage, de l'incohérence, de la paralysie, de la stérilité, aussi bien dans son gouvernement interne que dans sa fonction d'enseignement et de recherche.

Mais cette double allégeance a d'autres conséquences, tout aussi tragiques. Non seulement elle soumet la liberté universitaire au contrôle de deux politiques, mais encore à la souveraineté d'une idéologie confessionnelle. Qu'en fait l'Église, sur les idées, et l'État, sur les finances, se soient tacitement attribué des prérogatives de regard et de contrôle, on ne voit pas comment la liberté académique, doublement asservie, soit mieux assurée.

Sans doute, ces dernières années, un autoritarisme moral a succédé à l'intolérance doctrinale, et le dogmatisme triomphant s'est ouvert à un pluralisme timide. Mais les conquêtes clandestines de la liberté intellectuelle et religieuse demeurent toujours incertaines. L'appareil des deux pouvoirs est toujours en place.

Il est aussi vrai que les besoins financiers de l'Université ont transformé le rapport des forces entre l'Église et l'État, et même assuré une certaine prépondérance du pouvoir politique. Mais l'autonomie de la fonction d'universitaire n'en est pas pour autant mieux définie et valorisée par les banquiers qu'elle l'était par les clercs.

A n'en point douter, ces contradictions de régime et ces ambiguïtés de fonction sont à l'origine même du malaise actuel à l'Université. Ce malaise est aussi simple que grave à définir : c'est celui d'une institution où la démocratie, c'est-à-dire, la compétence, la responsabilité, l'émulation, l'audace sont à peu près exclues de l'exercice du pouvoir réel. Il ira s'aggravant de crise en crise aussi longtemps qu'à la source même de son gouvernement, une conception autocratique dépassée ne fera pas place à une notion dynamique du progrès intellectuel, et qu'une mentalité héritée du régime des féodalités n'aura pas accédé à l'esprit d'un service public.

Ces quelques réflexions, trop sommaires, précisent déjà les préalables d'une orientation et les préoccupations d'une véritable réforme du statut de l'Université. Je les résumerai brièvement en quatre propositions :

1 — Pour libérer l'Université du régime privé, lui octroyer un statut d'INSTITUTION PUBLIQUE;

2 — Pour l'affranchir de la dualité des pouvoirs, établir et réaliser une politique simultanée

(Suite au bas de la page 29)

LES LIVRES

par *Maurice BLAIN*

Robinson à la recherche de son île

LE POISSON PÊCHÉ

de Georges Cartier

C'EST une loi non écrite mais encore indéracinée de nos lettres : à son premier ouvrage, un écrivain croit entreprendre un roman et publie un journal intime. La vérité biographique importe moins ici que le sujet du récit : l'éternel JE, et sa forme : celle de l'aveu. Signe presque certain de l'impuissance à être l'AUTRE (l'univers de l'autre, une des exigences premières de la création romanesque) dont notre littérature paraît encore frappée. La plupart du temps, nos romanciers racontent au lieu d'inventer, transcrivent au lieu de recréer. Il leur manque ou un destin exemplaire ou un style souverain pour atteindre à cette autonomie de la vie et à ce pouvoir du verbe qui désignent les grands romans. Si une vraie littérature suppose acquise une certaine qualité de l'humain, et l'exprime par surcroît, l'humain ne suffit pas pour autant à faire une vraie littérature. Et justement, SOI n'est jamais un sujet suffisant pour soutenir une oeuvre d'imagination si une profonde liberté ne crée pas, entre l'artiste et son oeuvre, cette distance qui s'appelle l'art.

Le premier roman de Georges Cartier n'échappe pas à la règle. Le critique préfère ignorer si le POISSON PÊCHÉ représente pour son auteur le journal déguisé d'un itinéraire spirituel, et entrer dans la fiction du romancier qui a délibérément confié à son personnage, Pascal Richer, le récit à une seule voix du retour douloureux d'un enfant prodigue. Non seulement retour d'un exil stérile à Paris et redécouverte d'une Amérique française méprisée, mais passage de la tentation narcissique de la mort par l'esprit à la poursuite incertaine de la vie par l'amour. Un vin nouveau dans une outre ancienne. Peut-être celle de Maurice Barrès, qu'on avait tort de croire asséchée à jamais, mais que pourrait combler à nouveau ce temps de nationalisme furibond.

Un vin nouveau ?

Par attachement au culte de la forme, clef cardinale de toute oeuvre d'art, je parlerai du style et de la structure du POISSON PÊCHÉ,

---

(Suite de la page précédente)

de DÉ-CONFESSIONNALISATION et de DÉPOLITISATION, ie. d'autonomie totale envers l'Église et l'État;

3 — Pour assurer sa liberté intellectuelle, promouvoir l'avènement de la LAÏCITÉ dans l'enseignement et de la DÉMOCRATIE dans les cadres, par l'accession du corps professoral à la direction de l'Université;

4 — Pour garantir sa liberté matérielle, définir une politique statutaire de subsides publics permanents.

Peut-être ces propositions de réforme sont-elles indivisibles. A elles seules, elles ne feront pas un grand enseignement universitaire, mais elles rendront possible une grande université. Car une transformation en profondeur du STATUT de l'Université est un préalable essentiel à l'exercice en plénitude de sa fonction dans une société démocratique.

Nous sommes de ceux qui croient que le prix à payer ne sera jamais prohibitif. ★

M. B.

qui témoignent de préoccupations de modernité communes à plusieurs jeunes romanciers.

Georges Cartier semble avoir adopté pour mode d'expression naturel un procédé d'écriture généralisé par le nouveau roman : celui du récit continu (avec le recours, toutefois, à une ponctuation élémentaire). Cette nouvelle écriture est apparue avec le nouveau roman français. Elle s'inspire visiblement d'expériences de libération du langage nées avec le surréalisme et la prosodie poétique, mais procède d'une démarche radicalement différente — c'est l'esprit critique et non l'instinct qui crée. Ces expériences, déjà identifiées à un certain nombre de procédés littéraires, poursuivent non seulement des recherches d'ordre esthétique, mais une remise en question des voies de création artistique. L'un d'eux, le récit continu, écarte comme une gène à la liberté de l'écrivain l'appareil traditionnel de la construction, de l'ordonnance, de la composition du récit, de la fonction du chapitre à la signification de l'objet et de la notion du temps à l'usage de la syntaxe. Les temps, les rythmes, les accents doivent paraître indifférents, noyés qu'ils sont dans l'élan d'une rigoureuse liberté du langage. Seule l'écriture est témoin de leurs variations intérieures, car seul le mot compte et ses symboles. Au lecteur de reconstruire le temps, la dimension, la distance, le rapport des personnages, de voir l'objet, de créer la passion, c'est-à-dire d'organiser le récit et de recomposer ses multiples faces sensibles ou intelligibles. C'est la règle d'une certaine profusion, d'un certain désordre en gestation où le comble de l'art consiste à restituer à la matière romanesque son état antérieur et inachevé de nébuleuse humaine. Dans son principe, le contraire de l'« homo additus naturae » classique; l'intuition se substitue à la raison comme source de connaissance et d'invention pour inventorier l'immense domaine de l'inconnu.

Précisément, Cartier construit son roman selon le schème traditionnel, avec exposition, développement, dénouement, en révélant par la narration à la fois le progrès chronologique et l'explication romanesque. La genèse mentale du drame, ou de la crise d'identification de son personnage a la démarche rassurante du vieux drame psychologique bourgeois. L'architecture du récit la souligne d'ailleurs par l'alternance de deux styles entremêlés. Un premier, familier, souvent incisif, parfois vulgaire qui raconte les événements. Un second, recherché, souvent sophistiqué, parfois ésotérique, qui les médite et les commente. Tout au long du livre se poursuit ce contrepoint un peu sommaire entre la saisie du réel et son interprétation, ce combat entre deux régistres simultanés : affabulation et critique, qui demeurent presque étrangers.

Aussi le procédé du récit continu paraît-il, dans LE POISSON PÊCHÉ, un artifice sans fonction et complique-t-il, au lieu de l'éclairer, l'intelligence du roman. Cette facilité littéraire peut un moment donner l'illusion de la profusion, de la profondeur, de l'unité. Il n'en est rien. L'apparence de la forme n'est nulle part soutenue par une réalité romanesque et une saisie mentale qui sont l'essentiel du nouveau roman. LE POISSON PÊCHÉ ne traduit aucun dessein esthétique précis parce qu'il ne colle pas à sa psychologie romanesque, contrairement à Réal Benoit qui, dans QUELQU'UN POUR M'ÉCOUTER, par une forme analogue de récit, faisait affleurer à chaque page la prolixité mystérieuse d'un univers profondément personnel.

Georges Cartier semble bien n'avoir pas trouvé sa voie, sauf en de brefs et denses morceaux (la promenade dans Paris, la rencontre de Sue, la caricature de Louise). D'où vient ce désaccord entre l'intuition du projet et l'accomplissement de l'oeuvre ? Un parti-pris constant d'exemplarité dans l'aventure de Pascal Richer ? Un abus des personnages et des situations-symboles ? Une tendance à simplifier les rapports d'identité entre la France et le Canada (« J'étais Romain parmi les Athéniens ») ? Des emprunts trop visibles à la formule poétique ou la sentence de l'essai et mal intégrés au récit ? Le seul style du roman, quand il est vrai et jailli spontanément à travers cet ensemble baroque, est celui de la confidence et de la méditation sur cette confidence. Nous retournons à l'écrit intime . . .

Dans une outre ancienne

En vérité, si l'on rajuste la chronologie des retours en arrière, ce roman reprend en six variations successives une même nouvelle, dont le fil conducteur est la révélation de Joan, le dernier portrait de femme, anglo-canadienne un peu sauvageonne, qui au-delà de la peur de l'Amérique, révèle à Pascal la violence du sang, la grandeur de l'aventure, le mystère des forêts et la beauté des froidures.

« Entre la France et le Canada, écrit Pascal, puis-je encore trouver ma patrie ? » Pour cet exilé du Canada, la substance du roman est faite d'une double nostalgie : celle du monde de la civilisation et de la décadence, des séductions de Paris et des hétaïres somptueuses et faciles, toutes condamnées par la tentation de l'identification impossible; et celle de l'Amérique, inquiétante et dure, témoin d'une enfance humiliée, génératrice de projets insensés et d'énergies démesurées, mais toujours fascinante parce que seule elle permet de créer. Entre les deux civilisations, les deux continents, les deux Pascal Richer, l'obsession de la mort, ou plutôt la complaisance morbide de la non-existence, dans le prolongement indéfini de l'enfance; mais aussi, le besoin d'atteindre au réel, le risque d'une oeuvre à en-

treprendre, l'appel de la solidarité humaine. Thème admirable et fondamental pour notre littérature. LE POISSON PÊCHÉ est l'histoire de ce combat, et de ce retour.

Dans un essai à propos d'Henry James, Jean Le Moyne nous livra naguère, sur l'enracinement de l'homo americanus, une réflexion dont la lucidité tranquille est toujours vivante. Cartier, pour sa part, est remonté dans le temps humain. Où Le Moyne cherchait à enraciner dans une Amérique de conquérants, sans doute, mais de conquérants à civiliser, un européen historiquement, mais non spirituellement coupé de ses origines, Cartier s'efforce de renouer avec un Canada français renié les attaches d'un déraciné intégral et conscient. Il accomplit le parcours inverse, mais aussi antérieur à celui de Le Moyne : celui de l'acceptation. C'est le retour de l'enfant prodigue, mais sans le festin du veau gras. Et la fin du roman nous laisse dans l'incertitude sur sa faculté de vivre dans la maison du père.

La faculté de vivre, c'est la seule vraie question du roman, dont le déracinement n'était peut-être que le symbole. Tout au long de son itinéraire, et à travers ces femmes-continents dont il est l'esclave tyrannique : Louise, l'européenne raffinée et décadente, Suzy, l'algérienne un peu perverse, Angèle, la parisienne parvenue, Sue, l'américaine silencieuse et dévastatrice — Pascal Richer ne cherche à définir que sa propre identité d'homme. Ce journal qu'il écrit, LE POISSON PÊCHÉ, en est le cri de détresse et l'obsédante dissertation. Comment se résigner au destin humain ? Pourquoi vivre, pourquoi écrire ? La réponse est un peu courte qui identifie, avec une exaltation facile, la rencontre avec Joan et la redécouverte du Canada. Est-ce la naissance de l'amour ou le retour au sein maternel ? Cartier ne le démêle pas, et Pascal Richer achève son récit sur ce vers d'Alain Grandbois : « Je suis un désir figé parmi les îles de la nuit . . . »

Mais l'énigme demeure indéchiffrée : qui est SOI ? Pour l'écrivain, pour l'intellectuel en rupture de pays, la question est ouverte : pour créer, quel homme saisit quelle réalité ? Au-delà de son roman, qui en est le témoignage sociologique irrécusable, Cartier découvre la racine même de la grande pauvreté de notre univers romanesque. Même en 1964, l'interrogation paraît toujours essentielle, mais formulée en termes de 1920, peut-elle être entendue ? ★

M. B.

LE POISSON PÊCHÉ, Cercle du Livre de France, 1964. Lauréat au concours de novembre.

Les chevilles ouvrières

par Guy FOURNIER

JE n'aime pas, dans une revue, avoir l'air de répondre à une autre.

Il y a trop à faire chez nous pour gaspiller des énergies à s'attaquer l'un l'autre et, quelles que soient les intentions, celui à qui l'on répond, ou que l'on questionne avec sympathie, s'imagine toujours être attaqué lorsqu'il n'est pas de la même génération ou de la même revue, ce qui revient au même.

Ceci dit, j'estime assez *Parti pris* pour prendre la peine de relever, dans la livraison de janvier consacrée à la littérature canadienne-française, un concept qui risque d'aiguiller les auteurs sur la voie d'un débat inutile.

En parcourant les différentes confessions d'écrivains publiées dans ce numéro, j'ai remarqué que chacun mettait grand'peine à distinguer l'écrivain bourgeois de l'écrivain que j'appellerai prolétaire, afin de garder les mêmes mots que *Parti pris*. Si j'ai su lire cette prose abondante, il s'agit des mots *bourgeois* et *prolétaires* employés dans le sens que leur donne la dialectique marxiste.

Je me demande comment on peut faire, dans ce contexte, la distinction entre un écrivain bourgeois et un écrivain prolétaire. La révolution marxiste est assez vieille pour qu'on puisse en tirer des leçons. Dans sa dialectique, l'écrivain est forcément un bourgeois. Par le seul fait qu'ils s'expriment, écrivain, compositeur ou peintre se différencient du peuple. Même des marxistes aussi libéraux que le père Khroutchtchev n'ont pu s'empêcher de traiter de bourgeois, à maintes reprises, les artistes qui avaient commis l'hérésie d'être eux-mêmes et de l'exprimer librement.

Il n'existe pas de tel phénomène qu'un écrivain prolétaire.

L'un des rédacteurs de *Parti pris* a mis en exergue un extrait de *Moravagine* et j'ai cru comprendre, entre les lignes, qu'un Blaise Cendrars, par exemple, pourrait être l'écrivain prolétaire idéal. Je ne l'ai pas connu, mais je me suis payé le luxe d'assister à ses funérailles et de parler longuement de lui, ce jour-là, avec André Breton, qui l'avait bien connu. Que Cendrars me pardonne, mais il était tout aussi bourgeois que

Renaud, Girouard, Chamberland ou Godin. Je n'ai pas vu d'ouvriers à ses funérailles, mais j'ai remarqué la présence de prolétaires comme Jacques Dumesnil et sa fille ! C'est qu'on n'écrit pas pour les ouvriers ou les pauvres, pas plus qu'on n'écrit pour les bourgeois et les riches.

Quand les écrivains de *Parti pris* choisissent le joual comme moyen d'expression, ils n'en acquièrent pas pour autant un blason de prolétaire. Ils crient notre condition et indiquent simplement, qu'après l'avoir assumée, ils veulent s'en débarrasser. Ils s'exorcisent.

Je ne conteste pas qu'on puisse qualifier de bourgeoise une certaine littérature étrangère, mais le qualificatif n'a pas de sens ici. Paul Toupin ne fait pas de littérature bourgeoise. Il fait une littérature schizophrène, comme Jean Hamelin, Languirand, Françoise Loranger et peut-être moi aussi. N'est-ce pas toute notre nation qui est prolétarisée, avec des écrivains qui ne se voient pas comme en faisant partie ?

D'appeler *marde* le fumier que l'on sait n'est pas la preuve qu'un écrivain est devenu lui-même ou prolétaire, car le seul fait de pouvoir l'écrire tout en s'exprimant fait de cet homme, dans un strict contexte marxiste, un bourgeois pendable.

Ce nouveau débat dont notre pauvre littérature risque d'être chargé est tout aussi futile que le précédent sur l'engagement et le non-engagement, thème qui fut celui de tous ceux qui écrivent pendant plus de dix ans quand ils se mêlaient de s'analyser. C'était de la bouillie pour les chats.

Pourquoi tenter de redresser notre condition avec des chevilles empruntées ? Si l'on a enfin trouvé où les poser, il reste à fabriquer nos propres chevilles « ouvrières ». ★

JUSTITIA POTENTIA EST

L'administration de la justice, ce n'est pas ma spécialité. Je n'ai pas de compétence légale. Les complications infinies des procédures judiciaires et des textes de loi sont bien faites pour dérouter le bon sens, laissant toute liberté de mouvement aux seuls initiés. Je ne suis pas initié aux Mystères de la déesse Justice.

Mais c'est pour une autre raison que je ne dirai pas ce que je pense de Justice. Je ne le dirai pas parce que j'ai peur. C'est par cette peur que je suis lié à Justice, c'est par cette peur que je la respecterai. Cette peur lui appartient, c'est elle qui l'a enracinée, c'est elle qui la nourrit. C'est par cette peur qu'elle protège son royaume et qu'elle jouit de la docilité de ses sujets.

Je ne peux pas parler de la manière de Justice d'administrer son royaume. J'ai peur de commettre quelque sacrilège. Jugeant sa manière par les apparences, je n'y vois rien qui puisse s'ajuster à nos manières ordinaires de dire, penser ou vivre. Si vous croyez que l'assassin est celui qui est responsable de la mort injuste d'un homme, vous avez parfois raison et parfois tort; si vous croyez que sera mis en prison celui qui ne respecte pas les règles sacrées de Justice, vous avez parfois raison et parfois tort; si vous croyez que l'accusé est présumé innocent, si vous croyez qu'une enquête est faite pour découvrir la vérité, si vous croyez que l'accusé aura toutes les possibilités de se défendre, vous avez parfois raison et plus souvent vous avez tort.

Mais si vous croyez qu'il vous est possible d'exprimer publiquement vos doutes et vos craintes à propos des choses de Justice, alors là, vous avez toujours tort. Si la peur ne vous fait taire quand vous avez goût de mettre Justice en question, vous n'avez pas seulement tort, vous êtes fou. Quand Justice renvoie les avocats aux avocats et les vulgaires, en prison, nous ne pouvons pas dire que cela est illogique. Quand Justice déclare que, même s'il y avait eu une enquête policière complète, l'accusé aurait été trouvé coupable, et quand elle déclare en même temps que l'accusé était présumé innocent, nous ne pouvons pas dire que cela est illogique. Car la logique de Justice et la nôtre sont incommensurables.

Il faudrait nous fabriquer un langage nouveau, chiffré, afin de pouvoir nous dire entre nous ce que nous pensons de Justice. Il faudrait apprendre à parler BOBOTE, comme dirait Dimitriu, pour éviter d'être attrapés à quelque détour et pour réussir quand même à dire ce qu'il faut dire.

Mais un langage chiffré nous protégerait-il ? Ce n'est pas ce que nous disons qui compte, c'est ce qui est compris. Et Justice comprend à sa façon. C'est pourquoi Justice aura toujours le dernier mot. ★

J. T.

Le Syndicat Coopératif d'édition Cité Libre

Pour marquer son dixième anniversaire, en janvier 1960, *Cité Libre* s'est réorganisée. Non contente de faire peau neuve dans sa présentation, la revue a adapté un nouveau rythme de parution. Elle est devenue mensuelle. Au plan administratif, elle constitue une coopérative d'édition en bonne et due forme.

Les membres, actionnaires de la coopérative, sont donc les propriétaires de la revue. Réunis en assemblée générale annuelle, ils élisent un conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la revue. Tous les abonnés sont reconnus comme membres auxiliaires de la coopérative et invités à l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil d'administration, élu lors de l'assemblée générale du 4 décembre 1963, est formé des personnes suivantes :

99 M PIERRE TANGUAY
931 RUE PRATT
MONTREAL 8 PQ CAN

AU MAÎTRE DE POSTE, S.V.P.,

si non réclamée, retourner après cinq jours à :
CITÉ LIBRE, 5090 Papineau, Montréal 34.

PORT PAYÉ À MONTRÉAL

« Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraires et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication. »